

Le Guiers



DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE ET DE L'ISÈRE

agence
de l'eau

rhône méditerranée & corse

2-4, allée de Lodz

69363 LYON Cedex 07

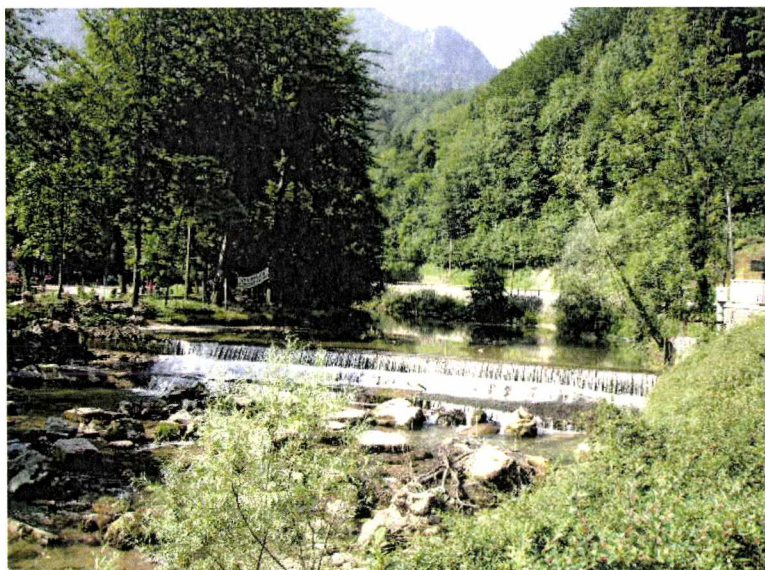
Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

D29397

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU
GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

CONTRAT DE RIVIÈRE GUIERS 2000-2005

ÉTUDE BILAN ET PERSPECTIVES



RAPPORT DE PHASE 1 : MODULE 3

Fonctionnement de la procédure et points de vue des acteurs
(document définitif)

DÉCEMBRE 2006

06.B74.214

contre
champ

sol, eau, environnement

GEO+

GEOPLUS, SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SOMMAIRE

PARTIE D. – BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE (MODULE 3)

1	MODULE 3 : PRESENTATION DE LA DEMARCHE PROPOSEE	4
1.1	PRECAUTIONS	4
1.2	AU PREALABLE	5
1.3	AXES DE QUESTIONNEMENT PRIVILEGES	5
1.4	MODALITES DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	6
2	RAPPEL DE L'HISTORIQUE ET DE LA CHRONOLOGIE DU CONTRAT DE RIVIERE GUIERS	7
2.1	UNE BASSIN VERSANT MARQUE PAR UNE FRONTIERE HISTORIQUE	7
2.2	... ET UNE DIVISION GEOGRAPHIQUE	7
2.3	AU COURS DES ANNEES 80 ET JUSQU'AU DEBUT DES ANNEES 90	8
2.4	A PARTIR DE 1993, CREATION D'UN PREMIER SYNDICAT DE BASSIN VERSANT ET ELABORATION DU CONTRAT	8
2.5	1998-2000, UN AGREMENT SOUS RESERVE, QUI ENTRAVE LE DEMARRAGE DU CONTRAT	8
2.6	A PARTIR DE 2000, LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT	9
2.7	UN ENGAGEMENT MARQUE DU MONDE AGRICOLE ENTRAVE PAR UNE EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE	9
2.8	EN 2002, LA CRUE DE L'AINAN CREE UNE PERTURBATION MAJEURE	10
2.9	LES INSTANCES DE COORDINATION	10
2.10	L'IMPLICATION DES ACTEURS ET LES PARTENARIATS	11
3	SYNTHESE DES POINTS DE VUE DES DIFFERENTS "MONDES" SUR LES EFFETS ET LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE	12
3.1	CONCERTATION	23
3.2	COMMUNICATION	23
3.3	PORTAGES ET COMPETENCES RESPECTIVES	23
3.4	TERRITOIRE D'INTERVENTION DU CONTRAT	24
3.5	FONCTIONNEMENT DES PROCEDURES	24
3.6	ASPECTS FINANCIERS	25
3.7	QUALITE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT	25
3.8	HYDRAULIQUE (REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN, GRANULATS, CRUES ET RIPISYLVE)	25
3.9	ENVIRONNEMENT (MILIEU, ECOSYSTEMES)	26
3.10	SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT	26
3.11	MISE EN VALEUR DE LA RIVIERE	26
4	LE POINT DE VUE DES ELUS DES COMMUNES DE L'AMONT DU BASSIN VERSANT	27
4.1	LES ACTIONS EVOQUEES REALISEES OU EN COURS DE REALISATION	27
4.2	LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	28
4.3	PERSPECTIVE : UN SECOND CONTRAT DE RIVIERE	29
5	LE POINT DE VUE DES ELUS DE LA PARTIE MEDIANE DU BASSIN VERSANT	30
5.1	LES ACQUIS ET LEURS LIMITES	30
5.2	RENFORCER LES ATOUTS DE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	31
6	LE POINT DE VUE DES ELUS DE LA PARTIE AVAL DU BASSIN VERSANT	32
6.1	LES ACQUIS ET LES QUESTIONS	32
6.2	LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	33
6.3	PERSPECTIVES	34

7	LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE..	34
7.1	LES ACTIONS REALISEES EVOQUEES.....	34
7.2	LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	36
7.3	PERSPECTIVES.....	37
8	LE POINT DE VUE DES ACTEURS ET USAGERS DE LA PECHE	39
8.1	ATOUTS ET CONTRAINTES DES STRUCTURES LIEES A LA PECHE.....	39
8.2	LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU CONTRAT.....	40
8.3	LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	41
8.4	LES PERSPECTIVES	42
9	LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE VALORISATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS LIES A L'EAU	43
9.1	LE DIVISION DU TERRITOIRE, ATOUTS ET CONTRAINTES	43
9.2	LES ACTIONS REALISEES EVOQUEES.....	44
9.3	LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	44
9.4	ENJEUX ET PERSPECTIVES.....	45
10	LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE.....	47
10.1	UNE CONCERTATION NECESSAIRE A L'ACTION	47
10.2	LES FAIBLESSES DU CONTRAT GUIERS.....	48
10.3	AMELIORER LE PROCESSUS DE CONCERTATION	48
11	LE POINT DE VUE DES ACTEURS ET USAGERS DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	49
11.1	LES POINTS FORTS DE LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE	49
11.2	DES ASPECTS A AMELIORER.....	51
12	LE POINT DE VUE DES ACTEURS ET USAGERS DE L'AGRICULTURE.....	52
12.1	SUPERPOSITION DE PROGRAMMES ET D'EXIGENCES	52
12.2	LE SIAGA UNE INSTANCE A L'ACTION MUTUALISTE.....	54
12.3	DES PERSPECTIVES	54
13	LE POINT DE VUE DES ACTEURS EXTRA-LOCAUX.....	55
13.1	APPROCHE DU CONTEXTE TERRITORIAL.....	55
13.2	BILAN DES ACTIONS.....	56
13.3	PORTAGE ET PROCEDURE.....	57
13.4	DES PERSPECTIVES.....	58
14	LISTE DES PARTICIPANTS AUX REUNIONS	59

1 MODULE 3 : PRESENTATION DE LA DEMARCHE PROPOSEE

1.1 Précautions

Pour ce module, nous nous sommes conformés aux grandes lignes du cahier des charges de l'étude.

Sont présentés dans cette partie les points de vue de l'ensemble des "mondes"¹ d'acteurs, associés de près ou de loin au Contrat, à la fois sur les effets du Contrat, le fonctionnement de la procédure et les attentes et perspectives pour l'avenir sous deux formes complémentaires : retour complet des points de vue évoqués lors des réunions collectives par monde et tableaux synthétiques.

L'ensemble de ces éléments doit notamment permettre d'évaluer dans le cadre du "Module 4" dans quelle mesure et de quelles façons le Contrat de rivière a atteint ses objectifs initiaux et favorisé le renouvellement des pratiques sociales des acteurs, en matière de gestion de l'eau, dans une optique de "démocratie participative" et de "gestion concertée". Seront également pris en compte le degré de formalisation des règles de fonctionnement, l'adaptation et l'évolution des moyens humains et matériels dédiés au Contrat, pour assurer sa définition et sa mise en œuvre (animation, suivi technique et financier, ...).

Ce premier rapport ne comporte aucun point de vue des bureaux d'études, pour permettre à l'ensemble des acteurs concernés d'appréhender le plus objectivement possible le positionnement de chacun des "mondes" enquêtés.

Certains lecteurs estimeront sans doute que ces comptes-rendus comportent **des inexactitudes et des jugements partiels ou partiiaux**. En effet, lors de l'animation de ces réunions et de la rédaction de ces comptes-rendus, notre visée évaluative privilégiait clairement le questionnement et l'écoute et il ne s'est jamais agi pour nous de rétablir une quelconque vérité. Ces inexactitudes et ces jugements constituent autant d'informations sur le degré de connaissance et d'appropriation des acteurs rencontrés à l'égard des démarches étudiées.

¹ Nous utilisons le terme de "monde" pour désigner les groupes d'acteurs qui partagent un même type d'usage ou d'approche de l'eau ou des procédures. Nous distinguons par exemple le monde de la pêche, le monde de l'agriculture, le monde des collectivités,... Ces mondes peuvent naturellement être plus ou moins cohérents, actifs et représentatifs des acteurs et usagers concernés.

1.2 Au préalable

Les contrats de rivières ou de milieux sont **des procédures de programmation qui s'appliquent à l'échelle d'un bassin versant**. Ils ont pour principe de s'appuyer sur un dispositif associant l'ensemble des représentants des acteurs locaux et extra-locaux concernés par l'état de la ressource et des milieux aquatiques. Dans ce cadre, le développement du partenariat et de la concertation constitue à la fois une des conditions et des finalités essentielles de la mise en œuvre de ce type de procédure.

Cette priorité accordée au partenariat et à la coopération inter-acteurs détermine certaines des conditions de l'évaluation :

- L'évaluation exige d'abord **d'associer l'ensemble des partenaires** concernés, individuellement et/ou collectivement. Dans cette optique, le cabinet évaluateur a pour mission essentielle de favoriser un travail d'auto-évaluation de ces partenaires et d'en assurer la synthèse.
- L'analyse des modalités de fonctionnement doit naturellement s'intéresser à la **concertation**, mais aussi aux **processus de décision et d'action collective et individuelle** des acteurs. Dans ce cadre, on s'intéressera notamment à la cohérence entre leurs propres discours et pratiques et ceux développés dans le cadre partenarial.
- L'analyse doit prendre en compte le fait que **chaque acteur a sa propre logique d'action**, qui est **fondée essentiellement sur ses représentations**, à la fois des problématiques auxquelles il est confronté et des relations qu'il entretient avec les autres acteurs. Aussi pour objectiver notre analyse, nous veillerons dans nos enquêtes à partir de faits tangibles, sur lesquels nous inviterons les acteurs à exprimer leurs opinions, leurs "façons de voir",
- enfin, sachant que la finalité de cette évaluation est de dessiner des perspectives pour la suite, nous veillerons à ce qu'**aucun acteur ne puisse se sentir directement mis en porte-à-faux** par nos analyses. Ce choix est également déterminé par des motifs déontologiques.

1.3 Axes de questionnement privilégiés

Au delà de ces préalables, nous entendons nous conformer aux grandes lignes du cahier des charges en reprenant les trois grands axes de questionnement proposés, sachant qu'ils méritent sans doute une hiérarchisation, en fonction des réalités du Contrat de rivière.

Axe 1 : Mode de fonctionnement de la procédure (état des lieux)

Il s'agit d'appréhender le plus précisément possible le fonctionnement de la démarche et de fonder des hypothèses sur ses points forts et faibles. Cette analyse doit notamment permettre de répondre aux questions des axes 2 et 3.

Axes 2 et 3 : Analyse du niveau d'appropriation de la démarche et des objectifs par les acteurs et auto-évaluation du partenariat

Sur ce point, il s'agit essentiellement d'appréhender les modalités de leur implication dans la démarche et de recueillir leur point de vue critique sur la procédure et les résultats obtenus.

1.4 Modalités de recueil et de traitement de l'information

L'ensemble de ce module a été mis en oeuvre à partir :

- d'un **examen des documents produits** dans le cadre des instances partenariales du Contrat, qui devront être mis à notre disposition par le maître d'ouvrage (compte-rendu de Comité de Rivière, documents de communication,...) ;
- d'une **série d'enquêtes en face à face**, conduites auprès du président du Comité de rivière et du SIAGA et des vices présidents associés, ainsi que des techniciens du SIAGA. Ils ont joué le rôle d'"informateurs privilégiés", grâce à la connaissance qu'ils ont du Contrat. Outre le recueil d'information sur le mode de fonctionnement de la procédure (axe 1), ces acteurs et opérateurs ont également été invités à exprimer un jugement critique sur la procédure et ses résultats (axe 3) ;
- d'une **série de 3 entretiens collectifs avec les élus** des communes et groupements de communes concernés. Le choix et la mise en œuvre de ces entretiens tiennent à la fois compte de l'importance de l'effectif de communes concernées et des caractéristiques du bassin versant. Dans les faits, les trois groupes pourraient correspondre respectivement aux parties suivantes du bassin versant : "Guiers Vif et Mort", "Guiers Aval" et "Ainan et Guiers intermédiaire" ;
- d'une **série de 6 entretiens collectifs** (d'environ 3 heures et conduits par 2 personnes) **associant des représentants des différentes "familles d'usagers" concernés** :
 - le **"monde" de la pêche** (AAPPMA locales + fédérations départementales),
 - le **"monde" de l'agriculture** (représentants des différentes organisations professionnelles agricoles concernées et d'agriculteurs associés à l'opération coordonnée),
 - le **"monde" de l'industrie** (représentants des organisations consulaires et industriels locaux),
 - le **"monde" de la protection et de la valorisation du patrimoine et de l'environnement** (associations et acteurs de protection de la nature et du patrimoine et des loisirs nature),
 - le **"monde" des acteurs extra-locaux**, comprenant notamment l'Agence de l'Eau RMC, la Région Rhône Alpes, la DIREN, les Conseils Généraux 38 et 73, les DDAF 38 et 73, les DDASS 38 et 73, le CSP de Lyon et ses brigades départementales,
 - le **"monde" de l'éducation à l'environnement**, animateurs et bénéficiaires d'interventions en éducation à l'environnement).

Au total, ces réunions ont permis d'accueillir près de 70 personnes, en dépit de taux de participation très variables.

2 RAPPEL DE L'HISTORIQUE ET DE LA CHRONOLOGIE DU CONTRAT DE RIVIERE GUIERS

2.1 Une bassin versant marqué par une frontière historique...

Le Guiers constitue une "rivière frontière", il a séparé jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle, le Duché de Savoie - rattaché au royaume de Piémont Sardaigne et inscrit dans la sphère d'influence italienne - et le Dauphiné - rattaché depuis le XVI^{ème} siècle à la France. Même si cette frontière constituait un lieu d'échange et de passage important, au sein duquel les habitants étaient nécessairement impliqués, il s'agissait bien de deux territoires aux cultures et langues propres et aux règles d'organisation collective distinctes.

Lors du rattachement de la Savoie à la France en 1860, le Guiers devient la frontière entre les départements de la Savoie et de l'Isère. Davantage fondés sur l'histoire que sur la géographie, ces deux territoires continueront longtemps à entretenir leurs propres identités et comme un de nos interlocuteurs le souligne, *"encore dans les années 50, si les paysans savoyards et isérois commerçaient, ils ne travaillaient pas ensemble. C'était la même chose pour les fêtes de village"*. Quant aux principales voies de communication remontant la vallée (route et chemin de fer), si elles ont ouvert le territoire sur l'extérieur, elles n'ont pas nécessairement réduit cet effet frontière.

Aujourd'hui encore, les territoires des intercommunalités ne traversent pas la rivière. Les seules collectivités associant des communes des deux départements sont, le Parc Naturel Régional de Chartreuse, pour l'amont, et le SIAGA. De même, les services de l'Etat ainsi que les principales associations restent rattachés à des niveaux d'organisation départementaux. Ainsi, *"même s'il n'y a pratiquement plus de différences entre nous, la principale complication consiste à faire acter les décisions au niveau de deux départements, lorsque l'on fait quelque chose ensemble"*.

2.2 ... et une division géographique

D'un point de vue physique, le bassin versant est également divisé en deux parties avec :

- à l'amont, une zone de montagne correspondant au massif de la Chartreuse ;
- et à l'aval, une zone de plaine.

Ces deux parties sont séparées physiquement par les gorges du Guiers, qui constitue un véritable verrou géographique.

De plus, au niveau socio-économique, le territoire ne constitue pas un bassin de vie en soi et sa population se trouve attirée par les agglomérations de Voiron, Grenoble, Chambéry et du Nord Isère.

2.3 Au cours des années 80 et jusqu'au début des années 90

La prise de conscience locale de la dégradation de l'état du Guiers est essentiellement liée à la coloration récurrente du cours d'eau, due à une pollution liée à l'activité d'une entreprise papetière située à la confluence des Guiers Vif et Mort. Le cours d'eau ne fait à l'époque l'objet d'aucun suivi, ni entretien particulier. Ce sont semble-t-il les services de l'état et notamment la DDA de l'Isère qui sollicite un conseiller général. Celui-ci, aujourd'hui président du SIAGA et du Comité de rivière reconnaît que la mobilisation des élus a été particulièrement longue et ardue. L'absence d'intercommunalités et l'interdépartementalité au sein du bassin versant ne facilite guère la démarche de ce point de vue.

2.4 A partir de 1993, création d'un premier syndicat de bassin versant et élaboration du contrat

Le syndicat intercommunal d'étude et de programmation Guiers Propre, associant l'ensemble des communes du bassin versant, voit le jour en 1993. Hormis la démarche mise en oeuvre sur la partie amont du bassin versant visant la création du PNR de Chartreuse entamée vers 1995, il s'agit de la première initiative intercommunale et interdépartementale centrée sur un projet territorial concernant le cours d'eau. Le syndicat est créé pour assurer l'élaboration d'un Contrat de rivière avec l'appui actif de la DDA de l'Isère. Cinq études sont lancées :

- la qualité de l'eau ;
- un inventaire piscicole, confié au CSP ;
- le tourisme, les paysages et les milieux naturels ;
- le fonctionnement hydraulique du cours d'eau ;
- et l'impact des activités agricoles, confiée à la chambre d'agriculture de l'Isère.

L'ensemble de ces études est coordonné par le bureau d'études CEDRAT Développement. Aujourd'hui, ces études apparaissent comme un facteur essentiel de la mobilisation des élus et des acteurs locaux. En effet, d'emblée le pilotage politique du Contrat est assuré par le président du syndicat et 3 vices présidents, qui animeront trois groupes de travail, centrés sur la qualité de l'eau (volet A), l'hydraulique (volet B) et l'animation du Contrat (volet C). Ces groupes se sont réunis à de nombreuses reprises et ont ainsi permis de créer une relation de confiance avec les élus.

2.5 1998-2000, un agrément sous réserve, qui entrave le démarrage du contrat

Le dossier définitif du Contrat de rivière est présenté en comité national en avril 1998. Il bénéficie d'un avis favorable, assorti des deux réserves suivantes :

- nécessité de l'engagement de deux industriels, dont une papeterie, qui signera le Contrat et d'une teinturerie, qui fermera en 1998 ;
- nécessité de régler le problème posé par un projet de microcentrale sur le Guiers mort.

Le règlement de ces deux questions, ajouté aux lourdeurs de traitement du dossier au niveau des deux départements, demandera deux ans avant que le préfet de l'Isère donne l'accord définitif de l'Etat.

Le Contrat sera donc effectivement signé en juillet 2000. De leur côté, la Région, les deux Départements et l'Agence de l'eau soutiennent financièrement le Contrat dès 1998. Ces engagements permettent de recruter :

- en octobre 1998, une animatrice, dont le profil de poste est celui d'un technicien de rivière mais se transforme rapidement en chargé de mission ;
- début 1999, une secrétaire à mi temps, puis à plein temps à partir de début 2001;
- fin 2001, un technicien de rivière en charge du programme de restauration de la ripisylve.

Les élus du territoire s'interrogeront sur la nécessité de ces recrutements et c'est le groupe constitué par le président et les vice-présidents du syndicat qui emportera la décision en leur faveur. Ces salariés sont en 2006 toujours en place. Mais plus globalement, ces attermoissements auront pour conséquence qu'il n'y aura pas à proprement parler de lancement du Contrat sur le territoire.

2.6 A partir de 2000, la mise en oeuvre du contrat

En 1999, le Contrat, qui n'est pas encore agréé, démarre lentement. La chargée de mission prend contact avec les élus et les acteurs du territoire. D'un point de vue opérationnel, on assiste au montage de l'opération agricole, à l'engagement des premières actions du volet A et à la mobilisation des industriels. Les volets B et C ne sont réellement abordés qu'à partir de 2000, car ils ne pouvaient pas démarrer sans les financements de l'Etat, eux-mêmes liés à sa signature du Contrat. Le programme de restauration de la ripisylve ne démarre réellement qu'à la fin 2001, par la mise en place d'un diagnostic des travaux à réaliser et la mise en place d'une déclaration d'intérêt général, autorisant les travaux chez les propriétaires privés.

Cette phase a obligé les élus à faire des choix, car la programmation initiale avait été conçue de façon ouverte et de nombreux maîtres d'ouvrage, qui souhaitent bénéficier d'aides, ne disposaient pas forcément des moyens propres nécessaires à leur part de financement. Dans ce cadre, certains ont abandonné leurs projets et le SIAGA a procédé à une réaffectation de ces crédits. Les responsables du Contrat louent à ce titre la souplesse des financeurs, autorisant ce type de redistribution.

2.7 Un engagement marqué du monde agricole entravé par une évolution du contexte réglementaire

Contrairement à de nombreux contrats de rivière, celui du Guiers a bénéficié d'une forte implication du monde agricole. Ainsi, dans le cadre du Plan de maîtrise des pollutions d'élevage (PMPOA), la Chambre d'agriculture de l'Isère d'abord, puis celle de Savoie, se sont impliquées dans la mise en place d'une opération coordonnée, visant la mise aux normes des bâtiments d'élevage et des pratiques de gestion des effluents d'élevage. Le choix d'une opération coordonnée, concernant les exploitations de taille moyenne, répondait aux caractéristiques de l'agriculture locale. Dans ce cadre, la procédure, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIAGA, a démarré par la mise en oeuvre de diagnostics individualisés (DEXEL), ainsi que sur la définition de cartes communales d'épandage et sur une animation autour différentes "bonnes pratiques". L'ensemble de ces missions était confié aux chambres d'agriculture des deux départements. A l'issue de cette phase, 165 exploitants se déclaraient prêts à s'engager dans la mise aux normes proprement dites.

C'est à ce stade que l'Etat a bloqué au niveau national la mise en oeuvre du PMPOA et ceci pendant deux ans. Le SIAGA et ses partenaires se sont d'ailleurs fortement engagés au niveau national pour obtenir un déblocage de la situation, qui a abouti à une révision des taux d'aides initiaux. Aujourd'hui la démarche a repris mais avec un moindre dynamisme.

Le fait que l'un des vice-président soit un agriculteur de l'Isère, engagé dans la coopération avec les collectivités locales et qu'un autre soit un technicien en charge des questions d'environnement à la chambre d'agriculture de Savoie a semble-t-il facilité cet engagement.

2.8 En 2002, la crue de l'Ainan crée une perturbation majeure

En 2002, la crue sur l'Ainan, un des principaux affluents du Guiers, amène le préfet de l'Isère à confier au SIAGA la mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux post-crues. Si cette mission a quelque peu retardé la programmation initiale de restauration des ripisylves, elle a constitué un facteur essentiel de reconnaissance des compétences du SIAGA à l'échelle du bassin versant, l'ensemble des communes concernées ayant accepté cette option, ainsi que des acteurs extra-locaux, impliqués dans le suivi du contrat.

2.9 Les instances de coordination

- **Le Comité de rivière** se réunit à différentes reprises lors de l'élaboration du contrat, puis une fois par an à partir de septembre 2000. Il s'agit d'un lieu de validation des orientations. La participation tend à se réduire avec le temps.
- **Le Conseil syndical** accueille en son sein 2 représentants des 41 communes associées au SIAGA. Il se réunit environ trois fois par an, pour voter le budget, traiter des questions relatives à la vie du syndicat. Il s'agit d'un lieu de discussion mais qui souffre également d'une baisse de la participation des délégués communaux.
- **Le bureau du syndicat** compte 13 membres, issus du conseil syndical. Il se réunit à une fréquence moins importante que le Conseil syndical et le plus souvent sur demande de la chargée de mission, pour préparer certaines décisions du Conseil syndical.
- **La véritable cheville ouvrière du Contrat est constituée par le groupe formé du président et des 3 vice-présidents du SIAGA.** Il se réunit 5 à 6 fois par an, sur demande de la chargée de mission du Contrat. On notera que ces élus sont à une exception près les mêmes que lors de la création du premier syndicat. La composition de ce groupe permet d'assurer une représentation équilibrée du territoire avec deux élus de l'Isère et deux de la Savoie et deux élus de l'amont et deux de l'aval.
- **Les groupes de travail, ayant participé à l'élaboration du Contrat, sont conservés et développés sous la forme des cinq commissions thématiques suivantes :**
 - commission volet A1 et A2, réunie une fois ;
 - commission agricole, réunie à six reprises ;
 - commission hydraulique, réunie une fois ;
 - commission mise en valeur et entretien des cours d'eau, jamais réunie ;
 - commission communication, réunie une fois.

A cet égard, la chargée de mission estime qu'il est difficile de "maintenir la pression". Elle estime que les questions traitées ne constituent qu'un faible enjeu politique pour les élus locaux.

- **Les financeurs** se réunissent en revanche assez régulièrement pour traiter des questions précises, telles que la préparation des comités de rivière ou la conception de cahiers des charges d'études.

2.10 L'implication des acteurs et les partenariats

- **Les communes** : Les maires ne siègent pas forcément au SIAGA et l'un des problèmes rencontrés est dû à la faiblesse des ressources de nombreuses petites communes rurales.
- **Les acteurs de la pêche** : au départ l'implication des 13 AAPPMA et de leurs fédérations respectives s'est avérée difficile. Celles-ci n'avaient en effet aucune habitude de coopération et les deux fédérations départementales n'avaient pas forcément les mêmes visions et manières de travailler. Un projet d'école de pêche, inscrit au Contrat, n'a pas vu le jour. En revanche, un plan de gestion piscicole a finalement été défini et certaines frayères ont bénéficié de travaux de réhabilitation. De façon récente, les acteurs de la pêche ont participé à l'inventaire piscicole, dont ils ont assuré une partie du financement.
- **Les acteurs de l'industrie et de l'énergie** : Les responsables du Contrat estiment qu'il y a peu de contacts, notamment parce que les dossiers importants étaient calés avant le démarrage du Contrat. Trois entreprises ont réalisé leur mise aux normes. Les chambres consulaires de commerce, d'industrie et de métiers ne se sont pas engagées sachant qu'il s'agit d'une problématique secondaire pour le territoire. En ce qui concerne l'énergie, quelques micro-centrales sont présentes mais ne soulèvent pas de débats. EDF dispose de l'usine à la Bridoire et d'un barrage à Romanieu et s'est associé au financement de l'étude piscicole en cours, dans le cadre d'un renouvellement de concession.
- **La maîtrise d'ouvrage** : Le SIAGA est maître d'ouvrage des actions figurant au volet C, de l'opération coordonnée agricole, des actions de restauration de la ripisylve, de certaines passes à poissons, d'un programme de réintroduction de la loutre et partiellement d'un sentier en bord de rivière. Deux curages, qui n'ont pas été réalisés, car jugés inadaptés, étaient également de sa responsabilité. Pour le reste, ce sont essentiellement les communes qui ont assuré la maîtrise des ouvrages des actions. Au total, le Contrat a concerné un effectif de 65 maîtres d'ouvrage.
- **Les réalisations en matière de communication et d'éducation à l'environnement** : Au titre du volet C, un certain nombre d'actions de communication grand public et d'éducation à l'environnement destinées à un public scolaire, étaient prévues. Le SIAGA a ainsi réalisé une exposition qui a tourné sur le territoire, 3 lettres annuelles d'information entre 2001 et 2003 ainsi qu'un site Internet créé en 2004. La mise en œuvre des actions d'éducation à l'environnement a été confiée essentiellement à deux associations, la FRAPNA Isère et à Lo Parvi, auxquelles s'est ajoutée la FRAPNA Savoie. Ces actions ont également été valorisées dans le cadre de la participation active du Contrat aux forums environnementaux, organisés tous les deux ans par le syndicat mixte de l'avant pays savoyard.

3 SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES DIFFÉRENTS "MONDES" SUR LES EFFETS ET LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Les tableaux qui suivent présentent par "mondes d'acteurs" les principaux points de vue des groupes enquêtés. Les tableaux s'organisent en deux axes :

- Le premier concerne le fonctionnement de la procédure de Contrat de rivière (concertation, financements, portage...).
- Le second porte sur les effets (résultats et acquis) de la procédure.

Très synthétiques, ils constituent une introduction à la lecture des points de vue détaillés qui suivent, et auxquels le lecteur est invité à se référer pour obtenir plus de détails, notamment en cas de difficulté de compréhension ou d'interrogations.

Les remarques des acteurs sont annotées de symboles correspondant à la nature des réflexions menées :

- (+) lorsqu'une initiative ou une action positive est mise en avant ;
- (-) dans le cas de faiblesses soulevées ;
- (?) quand il s'agit d'une interrogation ;
- (P) concerne les propositions et pistes d'amélioration d'un futur Contrat de rivière.

Eléments d'évaluation	Agriculture	Tourisme et Loisirs liés à l'eau	Acteurs et usagers de la pêche	Education à l'environnement	Environnement et patrimoine
Mise en œuvre du Contrat					
Concertation	- Le SIAGA est un lieu de rencontre des différents usagers de l'eau. (+) - La permanence de l'animation territoriale dans le cadre du volet agricole a permis de garder une certaine cohérence et de maintenir la mobilisation malgré un contexte difficile. (+)	- Il est nécessaire de partager l'exploitation du Guiers avec l'ensemble des usagers. La concertation entre les loueurs de canoës et les autres usagers a été bien menée pour la mise en place de la charte de bonnes pratiques. (+) - Expérience d'animation et de concertation des usagers entrant dans une démarche globale enrichissante. (+) - Concertation qui fédère les collectivités et les acteurs de deux départements. (+) - Concertation par le SIAGA à maintenir et à renforcer. (P)	- Un point de vue sur la concertation mitigée : (+/-) - Une carence de communication entre les AAPPMA, les fédérations et le SIAGA n'a pas permis une véritable concertation. (-) - Mais le Contrat a tout de même permis des tours de table intéressants et constructifs. (+) - Les pêcheurs reconnaissent avoir été peu présents. (-)	La logique de réseaux sur le Contrat rivière est exemplaire. Les partenariats locaux ont été développés intelligemment et ont permis des actions intéressantes. (+)	- Manque de lien avec les actions de valorisation du patrimoine et des milieux (CDRA de l'avant-pays savoyard, Parc Régional de Chartreuse...). (-) - La mobilisation de certaines collectivités est encore difficile, ainsi que la mutualisation des problématiques. (-) - une réflexion partenariale a été initiée. (+)
Communication	- Un groupe d'agriculteurs s'est constitué pour mobiliser la profession agricole sur les questions de pollution. (+) - Des exigences obligeant à réunir des exploitants et des collectivités et engendrant un sentiment d'appartenance à un collectif d'agriculteurs. (+) - Mobilisation importante (80% des exploitations) qui a permis une sensibilisation des agriculteurs sur les questions d'environnement. (+)	Il faut ouvrir une consultation auprès de la population et effectuer une communication plus systématique pour faire accepter les activités et les aménagements de loisirs. (P)	Nombreuses associations de pêche et création de la fédération "Val de Guiers Pêche" pour agir en concertation face à un interlocuteur organisé.	- Sensibiliser les élus. (P) - Associations d'éducation à l'environnement intégrées à un réseau permettant l'échange des pratiques d'animation. (+) - Les fiches d'évaluation des interventions ne sont pas assez exploitées. (-) - Des outils de communication à renforcer : - Les bulletins municipaux exploités par les enseignants. (+) - Le journal du SIAGA apprécié, mais à périodicité insuffisante. (+/-) - L'outil Internet remis en cause (-)	- La communication est la base de toute action publique, les compétences du Parc Régional de Chartreuse sont précieuses dans ce cadre. (P) - La formation des acteurs devient nécessaire avant toute action. (P) - Les bulletins municipaux et la lettre du BV sont des outils intéressants. (+) - Le rôle du site Internet est discuté. (-) - La distinction des publics est un principe nécessaire pour une communication ciblée et efficace. (P)

	Agriculture	Tourisme et Loisirs liés à l'eau	Acteurs et usagers de la pêche	Education à l'environnement	Environnement et patrimoine
Communication				• Distinguer l'action politique de communication de l'action pédagogique d'éducation. (P)	• Distinguer la communication et l'éducation à l'environnement. (P)
Portage et compétences respectives	• Le SIAGA est un atout pour le contrat rivière de part les compétences exercées (liens entre les acteurs, connaissance du contexte local...) (+) • Les volets agricoles des contrats de lac d'Aiguebelette et de rivière Guiers ont bénéficié d'un pontage par le SIAGA, tout en maintenant une distinction. (+)	• La neutralité du SIAGA est jugée importante. (+) • Le syndicat apparaît comme un lieu de régulation fédérant l'ensemble des acteurs. (+) • Le Parc régional de la Chartreuse doit jouer un rôle dans l'aménagement et l'accessibilité des sites de pratiques de loisirs. (P)	• Reconnaissance en technique et en expertise du SIAGA ainsi que dans sa vocation fédérative. (+) • La fonction de maître d'œuvre devrait être confiée au SIAGA pour garantir une cohérence. (P) • Le SIAGA est reconnu comme un interlocuteur plus écouté par les élus locaux que les AAPPMA. (+)	• Les demandes de sensibilisation sont traitées par le SIAGA qui délègue ensuite à la FRAPNA, le soin de répartir les interventions aux différentes associations dans un souci d'équité et au regard d'une répartition géographique des secteurs d'intervention. (+)	• Bonne organisation et capacités d'animation du SIAGA. (+) • La mutualisation des connaissances devrait être du ressort du SIAGA. (P) • Les liens entre le SIAGA et le Parc de Chartreuse doivent être clarifiés pour optimiser la recherche et l'action. (P)
Territoire d'intervention du contrat	• Les échelles d'intervention, de prise en compte ou encore d'actions sont très variées dans le domaine agricole : BV, sous-BV, département... (-) • Le SIAGA permet une vision à l'échelle du BV. (+) • L'eau peut être un thème fédérateur à l'échelle du territoire. (+)	• Les départements développent leur propre identité, le double réseau de promotion pourrait cependant devenir un atout. (-/+) • La rivière reconnue comme une frontière géographique, renvoie à un contrat de rivière de préservation plus qu'à un outil d'émergence de projet territorial. (-)	• Un développement cohérent est rendu difficile par les enjeux divergents des deux départements. (-) • L'inscription du contrat sur deux départements oblige à plus de coordination des associations et fédérations. (-)	• L'échelle du bassin versant est perçue comme intéressante pour donner une lisibilité du Contrat rivière aux populations. (+)	• Certaines rivières orphelines devraient être incluses au Contrat. (P)
Aspects financiers	• Programmation morcelée qui a engendré un blocage des financements pendant deux ans. (-) • Certains financeurs se positionnent en financeurs-contrôleurs plus qu'en partenaires. (-)		• La double inscription départementale permet plus de financements. (+) • Pour que les élus défendent des financements à destination des milieux, il faudra qu'il y ait une valorisation touristique induite. (-) • L'argent public est utilisé à mauvais escient concernant certaines passes à poissons. (-)		

	Agriculture	Tourisme et Loisirs liés à l'eau	Acteurs et usagers de la pêche	Education à l'environnement	Environnement et patrimoine
Fonctionnement Des procédures	- Empilement d'exigences qui fragilise un passage à l'action (-) : - Contrat rivière Guiers. - PMPOA, programme à l'échelle nationale. - Cartes communales d'épandage exigées par l'agence de l'eau. - Manque de souplesse dans la programmation. L'adaptation du contrat doit être possible selon les fluctuations du contexte et des procédures. (-/P)			La durée du contrat est favorable pour proposer une sensibilisation évolutive. (+)	- La durée du Contrat est difficilement conciliable avec celle du mandat des élus. (-) - Un nouveau Contrat rivière devrait être plus opérationnel. On pourrait ensuite envisager un SAGE. (P) - Le choix des actions prioritaires connaît une certaine opacité. (-)
Résultats et acquis					
Qualité de l'eau et assainissement	Prise en compte des eaux usées dans le cadre du PMPOA. (+)		Volet A mis en avant dans le Contrat sur les premières années, élan des élus communaux pour l'assainissement et délaissement des autres volets. (-)		- Le volet A, correspondant à une mise en conformité légale, a été surdéveloppé occultant les autres volets. (-) - L'absence d'état des lieux ne permet pas la certitude d'avoir atteint les objectifs en terme de qualité de l'eau. (-) - Les eaux souterraines karstiques ont peu été prises en compte. (-)
Hydraulique (réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien, granulats, crues et ripisylve)			Travaux hydrauliques en inadéquation avec le biotope et effectué sans consultation des pêcheurs. (-)		- Gros travail d'entretien des berges effectué, mais certaines pratiques trop radicales (notamment de l'ONF) peuvent être contestables. (+/-) - La complexité des actions à entreprendre est la raison du désintérêt des élus pour ces questions. (-)

	Agriculture	Tourisme et Loisirs liés à l'eau	Acteurs et usagers de la pêche	Education à l'environnement	Environnement et patrimoine
Environnement (Milieu, Ecosystèmes)	Diagnostic agro-environnemental de 1997 met en évidence les différentes sources de pollution. (+)	Les professionnels du tourisme n'agissent pas dans certains lieux pour y préserver les milieux. (+)	- Préservation des milieux ne faisant l'objet d'aucune contrainte réglementaire et rendant plus difficile sa prise en compte. (-) - Priorité de rénovation des milieux avec une hiérarchisation des sites. (-/P) - Poisson se faisant de plus en plus rare. Plan de gestion piscicole mis en place et validé par une étude scientifique piscicole. (-/+) - Mise en place de passes à poissons, mais intérêt et efficacité pouvant être remis en question. (+/-) - Introduction d'ombres par l'association "Val de Guiers Pêche". (+)		- Seule les passes à poissons ont été réalisées. (-) - Les zones humides doivent être prise en compte rapidement. (P) - Il convient d'entrer dans des logiques plus complexes visant la restauration des milieux. (P) - Des études sur le milieu doivent être menées. (P)
Sensibilisation à l'environnement		- il serait intéressant de plus systématiser l'association des pratiques sportives et de la découverte des milieux. (P) - Une rivière perçue comme devant être préservée et protégée, notamment pour la pérennité de l'outil de travail qu'elle constitue. (+) - Les actions sont à développer vers la population locale et les scolaires. (P)	- Elus et population peu sensibilisés aux questions environnementales. (-) - Initiative de pique-nique au bord du Guiers mis en place pour inciter la population à se réapproprier la rivière. (+) - Création d'une école de pêche par l'association "Val de Guiers Pêche". Projet non réalisé (-)	- Interventions en milieu scolaire reposant sur un schéma reproductible et ayant fait ses preuves. (+) - Objectif d'ouverture à l'éco-citoyenneté semblant relever davantage de classes de collège. (P) - Passerelles entre les questions environnementales et les matières d'enseignement classiques effectuées. (+) - Sites locaux sont exploités. (+) - Valorisation des travaux des enfants insuffisante. Réflexion nécessaire pour envisager des modalités de valorisation plus systématiques et pérennes. (-/P)	Le Forum Bleu-Vert est un événement marquant en terme de sensibilisation. (+)

	Agriculture	Tourisme et Loisirs liés à l'eau	Acteurs et usagers de la pêche	Education à l'environnement	Environnement et patrimoine
Mise en valeur de la rivière		• Un cours d'eau qui manque d'identité (manque d'accès et disparition des vestiges historiques). (-) • Hors Contrat rivière, une action de sensibilisation a permis de redécouvrir certains moulins par la navigation. (+) • Participation intéressée de deux offices du tourisme à la médiatisation de l'action de sensibilisation "Le Guiers m'a dit". (+) • Le cours d'eau pourrait également être associé au projet touristique sur l'Histoire de Mandrin. (P) • Des maisons du patrimoine devraient être créées. (P) • Vers un développement intégré des activités. Un diagnostic des potentialités doit être réalisé sur un périmètre large, pour développer les complémentarités et éviter la surfréquentation du cours d'eau. (P) • La plupart des accès au cours d'eau relève de propriétés privées, il faut créer des accès libre. (-/P).			• les actions de valorisation sont trop peu nombreuses et celles prévues au contrat n'ont pas été réalisées. (-)

	Industrie et énergie	Elus amont BV	Elus centre BV	Elus aval BV	Acteurs extra-locaux
Mise en œuvre du contrat					
Concertation	• L'intérêt du contrat repose sur la prise en compte de l'ensemble des usagers de la rivière, fondamentale pour envisager des actions. (+) • L'instance de concertation favorise les échanges. (+) • L'ensemble des partenaires a mûri, rendant les confrontations plus faciles et plus riches. (+) • Les acteurs économiques ont été peu associés en début de contrat. (-) • Des instances relais par secteur d'activités doivent être associées (Chambres) pour garantir les conditions favorables d'une concertation permanente. (P) • La concertation favorise elle une coopération au niveau de l'action ? (?)	• Les relations avec le SIAGA sont satisfaisantes. (+) • La collégialité des décisions est marquée par l'implication de quatre élus. (+) • Le Contrat a eu un effet mobilisateur à l'échelle du territoire. (+) • Le CSP a un pouvoir supérieur à celui des élus. (-) • Le SIAGA n'a pas forcément permis d'aplanir certaines situations conflictuelles (Etat et CSP), mais a facilité les relations des élus avec certains administrés réactifs. (-/+)	• Le SIAGA est un lieu de confrontation d'expertise diverses sur des problématiques de plus en plus complexes. (+)	• Aspect intéressant du contrat pouvant faciliter l'action, mais cela alourdit et allonge les procédures. (+/-) • La fonction de décideurs des élus doit être reconnue, notamment car ils défendent l'intérêt général ce qui n'est pas le cas des associations. (P) • Les acteurs et les élus des deux départements ont pu travailler ensemble et se connaître. (+) • Les intercommunalités doivent se rapprocher pour gérer en cohérence les questions d'hydraulique. (P)	• Manque de débats dans les comités de rivières et fonctionnement insuffisant sur les commissions. (-) • Equipe d'animation performante (+) • Défaut d'implication des élus, manque d'enjeux cruciaux et d'interpellations fortes. (-) • Comment davantage impliquer les intercommunalités ? (?)
Communication	• Un déficit d'informations et d'échanges : - Manque d'informations sur les réalisations. (-) - Manque de relations avec d'autres industriels. (-)	• Le contrat a permis de prendre conscience des dégradations piscicoles à l'aval du Guiers. (+)	• Carence en matière de communication (-) : - Les délégués communaux n'assurent pas leur mission de relais. Comment apporter une aide aux délégués ? (-/?) - L'utilisation de journaux et des bulletins municipaux est une bonne initiative. Il aurait fallu poursuivre. (+/-)	• Le Contrat renforce l'identification de la Vallée du Guiers, mettant en relief la valeur du patrimoine naturel et écologique à protéger. (+) • Le contrat a favorisé une prise de conscience forte concernant les pollutions. (+)	• Site Internet intéressant, mais questionnement sur la pertinence du média pour toucher le grand public. (+/-) • Il ne peut se substituer à toutes les autres formes de communication (journal, réunions...)

	Industrie et énergie	Elus amont BV	Elus centre BV	Elus aval BV	Acteurs extra-locaux
Portage et compétences respectives	• Le SIAGA joue son rôle à l'échelle du BV. (+) • Impression de doublons sur les contrats Guiers et lac d'Aiguebelette. La réunion des deux contrats est elle envisageable ? (-/?/P) • Lisibilité des liens entre le SIAGA et le contrat rivière du Guiers. (-/?)	• Difficulté notoire sur le portage des actions (SIAGA, communauté de communes, Parc de Chartreuse...). (-) • Légitimité accordée au SIAGA au titre de sa compétence technique et de sa réactivité lors de la crue de l'Ainan. (+) • Le SIAGA a su se substituer à la communauté de communes et faire face à la complexité et à l'urgence de certaines situations. (+) • Le SIAGA, perçue comme une structure plus spécialisée et plus neutre (que la communauté de commune), obtient de meilleur résultats avec les propriétaires. (+) • Quels sont les intérêts et les limites à ce que le SIAGA et la communauté de communes aient tout les deux des compétences en matière d'hydraulique ? (?) • L'équipe technique du SIAGA est appréciée car elle se montre disponible et compétente, elle doit être maintenue. (+/P) • Le SIAGA devrait intervenir plus globalement notamment sur les questions d'entretien de plus en plus difficiles à gérer avec les propriétaires, mobiliser davantage d'appui financier. (P) • Un rôle de médiation devrait également lui être donné. (P)	• Compétence et efficacité de l'action du SIAGA. (+) • Trop d'interlocuteurs à tous les niveaux, il serait intéressant d'étendre les compétences du SIAGA (-/P) • L'entretien doit être de la compétence des collectivités à une heure où les agriculteurs ne l'assument plus. (P)	• Il est important d'avoir une structure porteuse, mais les compétences du SIAGA sont peu lisibles, notamment dans le cas de communes situées sur plusieurs BV. (+/-) • Cependant, le BV reste une échelle d'intervention pertinente. (+) • La technicité du SIAGA est reconnue. (+) • Il serait intéressant que le SIAGA acquiert les compétences en terme d'inondations pour agir de façon adaptée. (P)	• La création du syndicat représente un outil durable. • Légitimité accordée au SIAGA au titre de sa compétence technique et de sa réactivité lors de la crue de l'Ainan. • Intérêt à une maîtrise d'ouvrage indépendante du SIAGA. (+) • Le SIAGA a su se substituer aux communes de manière juste. (+) • Le SIAGA devrait prendre le rôle de maîtrise d'ouvrage sur les questions d'inondations et de restauration des milieux aquatiques pour aider à la réflexion sur la prévention des risques associées à une maîtrise écologique. (P) • Favoriser le maintien des contrats du Guiers et du lac d'Aiguebelette tout en envisageant davantage de liens entre les deux. (P)

	Industrie et énergie	Elus amont BV	Elus centre BV	Elus aval BV	Acteurs extra-locaux
Territoire d'intervention du contrat	• Territoire du Guiers vaste et complexe. (-)	• Certaines communes non riveraines du Guiers mais ayant des captages et des sources à gérer sont restées en marge du Contrat, un effort de mobilisation doit être entrepris. (-/P)	• Les affluents du Guiers sont trop souvent délaissés et les communes à cheval sur deux bassins versants connaissent des disparités d'intervention à l'échelle de leur territoire. (-)	• Le recensement des rivières est incomplet, tous les cours d'eau du BV doivent être pris en compte ainsi que les rivières orphelines. (-/P) • Il faut chercher des solutions pour les communes à cheval sur plusieurs BV. (?)	• Contexte territorial singulier (deux départements) rendant plus complexe l'action, mais démontrant la possibilité d'une gestion hydrographique cohérente. (-/+) • Poids du département de l'Isère plus important. (-)
Fonctionnement Des procédures	• La procédure permet de définir des priorités et donne une visibilité géographique et temporelle. (+) • Le cadre du Contrat est-il nécessaire pour mener une gestion concertée de la rivière? (?)	• Procédures lourdes (période préalable, durée des études, engagements des financeurs...). (-) • Procédures rigides ne permettant pas de prendre en compte les imprévus. (-) • Crainte concernant le temps de jonction avec un second Contrat qui pourrait entraîner une démobilitation des acteurs. (-)	• La Réglementation sur les rivières ne permet aucune intervention des élus. (-)	• Procédure trop lourde, manque de souplesse. (-) • Un bilan à mi-parcours devrait être effectué pour permettre d'adapter les actions à l'évolution des données. (P) • Les études sont très nombreuses, mais la complexité des questions traitées peut le justifier. (-/+)	• Les enjeux de ce Contrat sont considérés comme moins importants que pour d'autres. (=) • Instruction des dossiers satisfaisante, respect des délais et des pièces administratives apprécié. (+)
Aspects financiers		• Les financeurs ont honoré leurs engagements. (+) • La durée du contrat est trop courte au regard des capacités limitées d'investissement des petites communes. (-) • Certaines négociations sont longues car les crédits sont insuffisants. (-) • Des moyens pour poursuivre l'action doivent être mobilisés. (P) • La programmation doit se faire sur la base des schémas d'assainissement et de l'évaluation du Contrat, sans solliciter de nouvelles études. (P)	• Conscience de l'importance d'être organisé et de bénéficier d'une structure telle que le SIAGA pour toucher les financeurs. (+)	• Les aides pour l'assainissement données aux communes étaient conséquentes. (+) • Manque de souplesse sur les questions budgétaires. (-) • Conscience de l'importance de la démarche territorialisée pour toucher les financeurs. (+)	• Le SIAGA manque de moyens financiers propres. Les collectivités locales doivent être sollicitées à ce propos. (-/P) • La Région Rhône-Alpes, dans ses nouveaux critères d'aide (2005) privilégie les actions de restauration écologique et fonctionnelle des milieux aquatiques, et intervient peu sur l'assainissement collectif.

	Industrie et énergie	Elus amont BV	Elus centre BV	Elus aval BV	Acteurs extra-locaux
Résultats et acquis					
Qualité de l'eau et assainissement	• Élément intéressant, mais ne doit pas être le seul. (+/-) • Les nouvelles contraintes potentielles et les effets engendrés sur les exploitations ont été évoqués. (-/?)	• Schémas d'assainissement communaux réalisés et programmes d'actions menés à bien. (+) • La qualité de l'eau reste une priorité. (P) • Motivation pour réaliser les schémas pour l'eau potable. (P) • Second contrat permettrait de poursuivre l'effort entamé. (P)	• Le travail a avancé, mais il faut encore de l'aide, pour l'assainissement collectif comme pour l'assainissement individuel. (+/-/P)	• Travaux d'assainissements importants et retombées sur la qualité de l'eau. (+) • L'image du volet A reste cependant peu développée à la vue des Contrats de l'Aiguebelette et du Bourget. (-)	• Les cartes d'épandage communales sont jugées positivement. (+)
Hydraulique (réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien, granulats, Crues et ripisylve)	• Seuls les travaux ponctuels touchant à l'activité de l'entreprise sont évoqués. (-)	• L'hydraulique reste une priorité. (P) • Satisfaction sur la réfection du seuil de la Corderie, mais soucis avec la non récupération à un industriel d'un droit d'eau sur un étang. (+/-) • Concernant le Guiers mort, les projets prévus portés par la CC Chartreuse Guiers n'ont pas été réalisés. Il y a maintenant urgence à réaliser les aménagements. (-/P) • Les actions concernant la ripisylve donnent toute satisfaction. (+) • Des actions de préventions des inondations doivent être engagées. (P) • Certaines recommandations ponctuelles du CSP ont entraîné un afflux de graviers à l'aval du cours d'eau. (-)	• Politique active d'entretien sur le bassin, mais certains ruisseaux laissés de côté. (+/-) • La gestion des eaux pluviales reste en suspend, les zones humides ont un rôle à jouer dans ce cadre. (-/P) • Crue de l'Ainan très bien gérée. (+)	• Les travaux sur berges sont des enjeux importants et pris en compte. (+) • Mais il faudrait également s'occuper du lit des cours d'eau et des questions d'inondations. (-/P) • Les lits sont par endroits saturés de graviers. (-) • Comment aider les propriétaires qui perdent du terrain à cause de divagation et de la renaturation de la rivière ? (?)	• Restauration des berges intéressantes pour la lutte contre les inondations. (+) Il s'agit de la restauration de la végétation de berge sans doute ? • Gestion de la crue de l'Ainan très positive. (+) A nuancer, mais le rôle du SIAGA a été déterminant • La problématique des risques doit être renforcée notamment par la réalisation d'une étude hydraulique sur le BV. (P) • Comment définir les retombées des actions curatives sur d'autres actions engagées ? (?)
Environnement (Milieu/Ecosystèmes)	• Inventaire piscicole co-piloté avec les fédérations de la pêche et auquel EDF a participé. (+)	• Beaucoup de choses restent à faire pour les poissons. (-/P) • L'intérêt des passes à poissons est remis en cause. (-/?)		• Le rapport coût/intérêt de certaines passes à poissons est évoqué. (-/?)	• La protection des zones humides est un axe pertinent pour organiser la hiérarchisation des actions. (P)

	Industrie et énergie	Elus amont BV	Elus centre BV	Elus aval BV	Acteurs extra-locaux
Sensibilisation à l'environnement	• L'impact sur le milieu des aménagements hydrauliques est évalué par EDF. (+) • Le contrat se doit de mener une réflexion prospective sur les usages et leurs impacts. (P)	• Volet important mais de second plan par rapport aux volets A et B. (=)		• c'est un volet important, mais il faut trouver un équilibre entre communication et action (+/-) • le bilan sur la qualité des eaux doit être diffusé vers le grand public. (P) • un bilan précis des actions de sensibilisation doit être fait (P)	• Action globalement réussie même s'il y a un manque de lisibilité des actions auprès des scolaires. (+/-)
Mise en valeur de la rivière		• Aménagement de sentiers pédestres sur certains tronçons, d'autres aménagement et ouvrages (ponts) n'ont pu être réalisés. (+/-)			Déficit de réalisation dans ce volet du au manque d'implication des différents maîtres d'ouvrage

3.1 Concertation

Dans l'ensemble, les "mondes" rencontrés soulignent l'importance de la concertation, qui apparaît aujourd'hui comme une nécessité établie. De ce point de vue, le contrat de rivière et le SIAGA son synonymes pour beaucoup d'avancées essentielles, en terme de pratiques (élus, agriculture, tourisme).

A contrario, certains acteurs expriment davantage de doutes quant à la portée réelle de ces évolutions (pêche, protection de l'environnement, industrie et énergie, acteurs extra-locaux). Certains estiment n'avoir pas été associés aux échanges présidant aux destinées du contrat, tout en reconnaissant qu'ils n'ont pas forcément su se mobiliser suffisamment de leur côté. D'autres notent un déficit de débats dans les instances du contrat, un défaut d'implication des élus dans ces démarches ou se demandent si de nouvelles formes de coopération ont émergé de ces processus. Le contrat de rivière et l'implication du SIAGA n'ont semble-t-il pas permis de résoudre certains problèmes relationnels entre acteurs, essentiellement entre élus et services de l'état ayant un pouvoir réglementaire.

Mais pour la plupart, cette dynamique de concertation doit se poursuivre et le SIAGA continuer à faire le lien entre les acteurs concernés.

3.2 Communication

Pour les acteurs rencontrés, la communication renvoie essentiellement aux outils mis en oeuvre dans le cadre du contrat. Ainsi, la lettre d'information du contrat, ainsi que la publication d'informations dans les journaux municipaux, sont particulièrement appréciées, même si la périodicité de la lettre semble insuffisante. Bien que peu citée, l'exposition itinérante est également considérée favorablement.

En revanche, la création d'un site Internet ne semble pas nécessairement adaptée aux usages de la population visée. De même, au sein des "mondes", le relais de l'information ne s'est pas forcément effectué facilement, comme en témoignent certains élus, regrettant que les délégués communaux au SIAGA n'aient pas assuré cette mission. Certains acteurs de ces "mondes" (pêche, industrie) reconnaissent également ne s'être pas suffisamment mobilisés eux-mêmes.

Globalement, la poursuite de ce type d'initiatives est clairement attendue. D'autant plus qu'il semble à la plupart des acteurs que ces efforts, associés aux actions mises en oeuvre, ont effectivement contribué à une sensibilisation large des habitants du bassin versant à la valeur et à la nécessité de sauvegarde de la rivière et du patrimoine écologique. Les acteurs des "mondes" de l'environnement et du patrimoine estiment en outre que cette communication pourrait être plus efficace, en étant davantage ciblée. Ceux du tourisme voient également dans la communication l'opportunité de faire accepter par la population certains choix d'aménagement. Les acteurs de l'environnement demandent enfin que l'éducation à l'environnement reste distincte de la communication.

3.3 Portages et compétences respectives

Le SIAGA est aujourd'hui reconnu comme une structure incontournable par l'ensemble des acteurs, à la fois parce que :

- il assume son rôle de ciment entre les différents acteurs, tout en sachant rester neutre (agriculture, tourisme, environnement, élus
- il fait preuve de compétences techniques effectives, de disponibilité et de réactivité (pêche, environnement (pêche, élus, acteurs extra-locaux

- il dispose aujourd'hui d'une bonne connaissance du contexte et des problématiques locales.

Afin de renforcer sa légitimité et de limiter le nombre d'interlocuteurs, nombre d'acteurs souhaiteraient que le SIAGA dispose de davantage de compétences plus lisibles, qui sont aujourd'hui du ressort d'intercommunalités et de communes, qui ne les assument pas forcément (hydraulique, entretien, inondations,...), même si l'implication du SIAGA sur certaines maîtrises d'ouvrage fait débat.

3.4 Territoire d'intervention du contrat

Le bassin versant du Guiers est appréhendé comme un espace vaste et complexe, présentant des caractéristiques physiques et des problématiques de gestion variées. Mais aucun acteur ne remet aujourd'hui en cause la pertinence de travailler à cette échelle. La démarche contrat de rivière apparaît même à certains acteurs comme un des éléments fédérateurs de ce territoire et de son identité. Le partage du bassin versant entre deux départements est reconnu par les acteurs extra-locaux comme un facteur de complexité.

Certains élus ont cependant soulevé des questions concernant les communes partagées sur deux bassins versants notamment lorsque l'un d'eux est "orphelin" de toute procédure, l'implication de certaines communes non riveraines du Guiers, un recensement initial des cours d'eau pris en compte incomplet. Certains acteurs expriment la volonté de mieux prendre en compte les affluents du Guiers ainsi que les rivières orphelines qui ne peuvent pas bénéficier à elles seules d'un contrat de rivière.

La question des relations avec le territoire du contrat de lac d'Aiguebelette a également été évoquée à plusieurs reprises. Les divergences d'avis sur l'intérêt d'une intégration, d'une association ou du maintien d'une distinction, appellent sans doute une réflexion plus aboutie.

3.5 Fonctionnement des procédures

Même si pour certains la procédure contrat de rivière a pour atout de définir un cadre et des priorités pour l'action, l'appréciation générale de son fonctionnement stigmatise sa pesanteur et sa rigidité. Les préalables au contrat sont jugés lourds (études, engagement des financeurs,...). Le manque de souplesse rend difficile l'adaptation du programme d'actions en cours de mise en oeuvre, notamment face à l'abandon de certains projets et à l'émergence de questions nouvelles. Afin de résoudre ce problème, certains élus proposent alors une évaluation à mi-parcours qui permettrait de réajuster les objectifs ainsi que les priorités d'action. Nombre d'acteurs ne saisissent pas non plus forcément l'importance accordée aux études. Les acteurs agricoles ont le sentiment que ce type d'exigences finit par nuire au passage à l'action.

Par ailleurs, la durée du contrat de rivière et de ses procédures est l'objet de débats. Le "monde" de l'environnement et patrimoine souligne l'incompatibilité entre la durée du contrat et celle des mandats des élus, tandis que ceux-ci estiment que le contrat est trop court au regard des ressources des petites communes. De plus, ils craignent que la durée trop longue de jonction avec un second contrat. En revanche, le "monde" de l'éducation à l'environnement est plutôt satisfait de la durée du contrat qui lui permet d'effectuer un travail dans la pérennité.

3.6 Aspects financiers

La dimension financière ne semble pas au cœur des préoccupations de tous les acteurs puisque 4 des 10 "mondes" ne se sont pas exprimés à ce sujet (tourisme, éducation à l'environnement, environnement et patrimoine, industrie et énergie). Les élus se montrent dans l'ensemble satisfaits du montant des financements promis et accordés, tout en souhaitant davantage de souplesse dans leur gestion, voire leur réaffectation en cours de contrat. De même, ils demandent une réévaluation pour les projets à venir étant donné la faible adaptation du budget aux imprévus. Les "mondes" de l'agriculture et de la pêche expriment davantage d'insatisfaction, dénonçant l'attitude des financeurs et des élus, la lenteur ou le blocage des financements, voire une utilisation inadaptée de l'argent public,... Certains financeurs sont ainsi appréhendés davantage comme des contrôleurs que comme des partenaires.

En termes de perspectives, la question de la mobilisation des financeurs revient systématiquement. La plupart sont conscients de l'importance de se former en tant qu'identité territoriale pour attirer des financements et soulignent à cet effet l'importance du SIAGA.

Quant aux acteurs extra-locaux, ils estiment que le SIAGA ne dispose pas de ressources financières propres et doit bénéficier d'un investissement plus lourd des collectivités associées.

3.7 Qualité de l'eau et assainissement

Les élus se montrent particulièrement satisfaits de ce volet du contrat, tout en estimant qu'il reste du travail à faire tant en matière d'assainissement collectif qu'individuel. Ils en attendent une amélioration de la qualité de l'eau. La réalisation de schémas d'assainissement et de cartes communales d'épandage est appréciée, à la fois en tant que vecteurs de mobilisation des éleveurs et des élus et d'outils susceptibles d'alimenter les réflexions à venir. Les pêcheurs regrettent par contre que les élus ne se soient réellement investis que sur ce volet, de même que les acteurs de l'environnement et du patrimoine qui estiment que les travaux réalisés concernent pour l'essentiel une mise en conformité légale. Dans ce cadre, le volet A a parfois trop été mis en valeur. Enfin, étonnamment, les acteurs du tourisme ont été les seuls à ne pas évoquer ce volet.

3.8 Hydraulique (réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien, granulats, crues et ripisylve

Trois des dix "mondes" ne se sont pas exprimés à ce sujet (agriculture, tourisme et éducation à l'environnement).

Les travaux en hydraulique restent une question complexe et sur laquelle les différents "mondes" n'ont pas la même vision. Les usagers directs ayant une approche plus « in vivo » des aménagements effectués et reprochant parfois un certain désintérêt des élus.

Ainsi les "mondes" de la pêche et celui de l'environnement et du patrimoine reprochent des aménagements parfois en inadéquation avec le milieu et un manque de consultation des acteurs intéressés. Même si certains élus estiment que cette question est prioritaire, notamment au regard de la protection des biens, ils sont généralement porteurs d'un point de vue beaucoup plus local tourné sur la partie du territoire de leur commune, traversée par le Guiers ou l'un de ses affluents. Au titre des réalisations appréciées, on retiendra l'entretien et la réhabilitation des berges, la gestion par le SIAGA des travaux post-crue sur l'Ainan, la réfection du seuil de la Corderie. Mais un certain nombre de projets n'ont pas été réalisés, notamment sur le Guiers mort, en raison de la défection de maîtres d'ouvrage. De même, certains élus regrettent que de petits affluents ne

fassent pas l'objet d'un entretien ou que certains lits soient saturés de graviers. Au titre des perspectives, ont été évoquées la prévention des risques liés aux inondations, la gestion des eaux pluviales et le maintien des zones humides.

3.9 Environnement (milieu, écosystèmes)

Les questions environnementales semblent avoir du mal à mobiliser les acteurs. Certains expliquent cela par un manque de hiérarchisation des priorités environnementales et des zones d'intervention.

Les principaux travaux évoqués sur cette problématique sont les passes à poisson, qui prêtent à discussion. Ce type d'aménagement est jugé généralement coûteux au regard des bénéfices, notamment au regard de la qualité globale des milieux. Les élus aussi bien que certains pêcheurs se posent alors la question de la cohérence de se focaliser sur cet enjeu bien qu'il reste important. En revanche, l'inventaire piscicole est apprécié par les acteurs qui y ont été associés. Par ailleurs, le "monde" du tourisme souligne l'effort réalisé par les professionnels de l'eau pour ne pas envahir tout l'espace de la rivière.

Pour l'avenir, les acteurs de l'environnement estiment qu'il faut développer une approche centrée sur la restauration des milieux aquatiques, à l'instar de certains pêcheurs. Ils soulignent également, tout comme les acteurs extra-locaux, l'importance de préserver les zones humides.

3.10 Sensibilisation à l'environnement

La plupart des acteurs estiment qu'un réel effort a été produit en terme de sensibilisation avec la population. Celui-ci reste cependant à pérenniser et à approfondir en multipliant par exemple les initiatives telles que le forum Bleu-Vert ou encore la création d'une école de pêche.

Le milieu scolaire constitue également un public en attente sur ces questions là et représente un enjeu majeur en terme de sensibilisation à l'environnement. Selon le "monde" de l'éducation à l'environnement, les interventions effectuées dans ce milieu sont satisfaisantes et à renouveler. Il préconise également un travail plus approfondi, notamment avec les classes de collèges dans le cadre de « l'éco-citoyenneté », mais aussi de valorisation du travail fourni par les élèves. Les acteurs du tourisme estiment qu'il pourrait être utile de creuser le lien entre pratiques sportives et la découverte des milieux.

Seuls quelques élus soulignent que la communication et la sensibilisation ne doivent pas supplanter l'action.

3.11 Mise en valeur de la rivière

Seul trois des dix "mondes" (tourisme, environnement et patrimoine, élus amont BV) se sont exprimés sur la question de mise en valeur de la rivière, essentiellement pour regretter que certains aménagements n'aient pas été réalisés. En revanche, les acteurs du tourisme ont exprimé beaucoup d'attentes à cet égard, souhaitant notamment que le Guiers et ses affluents puissent être davantage valorisés (accès libres, aménagements, diagnostic de potentialités,...).

4 LE POINT DE VUE DES ELUS DES COMMUNES DE L'AMONT DU BASSIN VERSANT

4.1 Les actions évoquées réalisées ou en cours de réalisation

4.1.1 Un volet A positif

Concernant les **projets d'assainissement**, les financeurs ont honoré leur engagement de départ et chaque commune a mené à bien son programme d'actions. Le fait d'avoir réalisé **l'ensemble des schémas d'assainissement communaux** dans le cadre du Contrat apparaît également comme une bonne initiative, qui a favorisé la mobilisation des élus. Les élus se déclarent aujourd'hui motivés pour réaliser des schémas pour l'eau potable.

4.1.2 Un volet B non abouti

Les échanges ont surtout porté sur la **réfection du seuil de la Corderie**. Si cette réalisation donne satisfaction d'un point de vue technique, paysager et environnemental, **la non récupération du droit d'eau d'un industriel** par la collectivité, relatif à l'alimentation en eau d'un étang, constitue une ombre noire au tableau.

Concernant la ripisylve, les actions donnent toute satisfaction aux élus présents.

Par ailleurs, concernant le **Guiers mort**, on note que **les projets prévus n'ont pas été réalisés**. La communauté de communes compétente a relancé en 2004 des études sur ces questions, qui semblent davantage envisager de conforter l'existant que celles réalisées avant le Contrat. Les élus estiment qu'il y a **urgence à réaliser des aménagements** (élargissement en cas de crues, reprise ou suppression de seuils et recalibrage du lit).

Sur la question de la **protection des milieux naturels**, un élu remarque qu'*"il manque toujours des choses pour les poissons ou pour les loutres"*. Un autre affirme cependant que le Contrat a permis de **prendre conscience des dégradations piscicoles** à l'aval du Guiers. Enfin, certaines recommandations du CSP sont jugées néfastes (abaissement de seuil ayant entraîné un afflux de gravier en aval).

4.1.3 Un volet C jugé plus secondaire

Si les élus admettent que c'est un **volet important**, beaucoup considèrent qu'il **passé au second plan face aux questions urgentes et concrètes des volets A et B**. Ils savent qu'une exposition a tourné sur le territoire. L'action à destination des publics scolaires leur paraît *"très importante, car ce sont les enfants qu'il faut initier et c'est par le biais des enfants que l'on fera des progrès, nous les adultes"*. Un élu a ainsi participé avec les enfants de sa commune à une opération de ramassage de déchets.

En ce qui concerne la **mise en valeur de la rivière**, les élus évoquent l'**aménagement de sentiers pédestres**. Ils rappellent qu'une action de valorisation du Guiers mort était prévue, au travers de la rénovation de ponts et de la création de circuits pédestres, mais que cela n'a pas abouti pour des questions de compétences.

4.2 Le fonctionnement de la procédure

4.2.1 Une répartition des compétences complexe

Les élus s'interrogent sur l'intérêt et les limites du fait que le SIAGA et la communauté de communes aient tous deux **des compétences en matière d'hydraulique**. Il leur semble que la communauté de communes n'intervient qu'en zones urbanisées et qu'en cas de risque avéré, le SIAGA pourrait intervenir plus globalement, notamment pour **faire face au déficit croissant d'entretien des sections privées du cours d'eau**. Ils attendent également de l'intervention globale du SIAGA de mobiliser davantage d'appui financier. Ces attentes résultent aussi du fait que *"le SIAGA a fait voir sa technicité sur l'Ainan et on les attend davantage."*

4.2.2 Le SIAGA : des rôles et des compétences assumés

Néanmoins, les élus présents se déclarent **satisfaits de l'action et des rapports avec le SIAGA**. Sur le plan politique, l'investissement d'un noyau dur de 4 élus (président et 3 vices présidents) leur semble adéquat, au regard de l'étendue du territoire sur deux départements. Elle traduit également la collégialité des décisions. **L'équipe technique est appréciée** car elle se montre à la fois compétente et disponible, à l'égard des demandes des élus. Le fait que ces agents ne soient pas cloîtrés dans leurs bureaux est aussi prisé. La réactivité par rapport aux travaux post-crues sur l'Ainan et à l'intervention sur le seuil de la Corderie est jugée comme un point fort.

Ils apprécient que **le SIAGA soit capable de se substituer aux communes ou encore aux agriculteurs pour faire face à la complexité et l'urgence de certaines situations** (seuil de la Corderie, entretien des berges). De plus, dans le cas de l'entretien des berges, **le fait que le SIAGA ait porté la déclaration d'intérêt général a facilité la tâche aux élus**, qui estiment qu'ils n'auraient pas obtenu autant de réponses favorables de la part de propriétaires.

4.2.3 Un besoin de médiation

Les élus estiment aujourd'hui **être confrontés à des problèmes qu'ils ne savent pas gérer**. Ils partagent aussi **le sentiment d'être surveillés** et de ne plus pouvoir intervenir sur les cours d'eau. Dans ce cadre, ils considèrent que l'assistance du SIAGA a su montrer son utilité. Ils attendent cependant d'aller plus loin, en envisageant que le SIAGA soit médiateur au niveau des relations :

- **avec les services de l'Etat**, notamment sur le risque inondation. Sur ce point, ils estiment que l'administration va trop loin en imposant un niveau de protection trop important, sans concertation véritable avec les élus, ni prise en compte de leur expertise
- **avec le CSP**, pour les interventions sur les cours d'eau, dans le cadre desquelles le SIAGA pourrait conseiller avec une part d'expertise. **Les pratiques de verbalisation du CSP** sont dénoncées, donnant le sentiment que cette administration bénéficie d'un pouvoir supérieur à celui des élus.

De ce point de vue, il est regretté que **le présent Contrat n'ait pas forcément permis d'aplanir certaines situations conflictuelles** en définissant mieux les rôles des acteurs et les priorités d'intervention.

4.2.4 Un effet mobilisateur amoindri par les lourdeurs de procédure

Aux yeux des participants, le **Contrat a clairement eu un effet mobilisateur à l'échelle du territoire**, comme en témoignent les actions mises en oeuvre et l'expression de nouvelles attentes (schéma eau potable par exemple).

Mais la **procédure paraît lourde** aux élus (période préalable, durée des études, engagement des financeurs,...). De l'idée à l'action, le processus leur semble trop long, au regard de la nécessité d'agir. Une des craintes est que certaines études préalables perdent de leur intérêt ou s'avèrent caduques, notamment en termes de coûts prévisionnels.

Au niveau de la programmation, la **procédure semble également rigide**, ne permettant pas de prendre en compte des événements non prévus. Or les études, quelle que soit leur qualité, ne peuvent pas prétendre tout prévoir ou prendre en compte.

Enfin, la **durée du Contrat apparaît comme relativement courte** au regard du type d'investissements et des moyens des petites communes ; aussi un second Contrat permettrait de poursuivre l'effort entamé.

4.3 Perspective : un second Contrat de rivière

Les élus souhaitent qu'un **second Contrat** prenne la suite de celui-ci et attendent du SIAGA qu'il assure un tuilage efficace. Dans cette perspective, ils attendent :

- un **maintien de l'équipe technique en place** ;
- **des moyens** pour poursuivre leur investissement **sur l'assainissement** et pensent que les schémas d'assainissement et le bilan, réalisés dans le cadre du Contrat, pourra alimenter la programmation, sans forcément réinvestir sur une étude ;
- un **effort de mobilisation des petites communes** peu impliquées jusqu'à maintenant. Il semble aux élus que ces communes sont restées en marge du Contrat, notamment en amont du bassin versant. Elles méritent un effort de sensibilisation et de mobilisation plus accru, sachant qu'elles ont à gérer des questions d'hydrauliques et de protection de certains captages ou sources.
- des **actions de prévention contre les inondations**.

Ils expriment des craintes quant aux moyens des financeurs et estiment que seuls des projets ambitieux permettront de retenir leur attention. Ils redoutent que la jonction entre les deux procédures soit longue et démobilise certains acteurs.

5 LE POINT DE VUE DES ELUS DE LA PARTIE MEDIANE DU BASSIN VERSANT

5.1 Les acquis et leurs limites

5.1.1 Un volet A à renforcer

Même si le travail a avancé, les communes attendent encore des aides sur l'assainissement collectif. Mais il faudrait aussi prévoir un soutien pour les habitations ne pouvant être reliées au tout-à-l'égout.

5.1.2 Un volet B à élargir à l'ensemble du territoire

Même s'ils apprécient la mise en place d'une politique active d'entretien sur le bassin, les élus regrettent que le Contrat n'ait pas permis de travailler sur certains ruisseaux, qui peuvent créer des dégâts importants, car ils ne sont plus entretenus. En outre, les affluents du Guiers n'ont pas forcément bénéficié d'autant d'interventions que le Guiers lui-même, en terme d'hydraulique.

Il y a également un enjeu sur la gestion des eaux pluviales qui n'a pas été pris en compte. Dans ce cadre, les zones humides ont un rôle de tampon à jouer.

Concernant la **réglementation sur les rivières** et sa mise en oeuvre, les élus dénoncent le fait que *"dès qu'on veut faire quelque chose sur la rivière c'est une catastrophe."* Il est important que le territoire dispose de cette compétence à une époque où l'entretien traditionnellement assuré par les agriculteurs semble compromis.

5.2 Renforcer les atouts de fonctionnement de la procédure

5.2.1 Le rôle du SIAGA reconnu et encouragé

Le SIAGA a joué un rôle essentiel, lors de la crue de l'Ainan. Les élus concernés considèrent que son intervention a été précieuse, car elle s'est montrée à la hauteur de l'enjeu. Ils estiment avoir gagné de 6 ou 8 mois et une expertise proche très utile. De ce point de vue, l'engagement des élus et des techniciens s'est montré sans failles.

Au regard de sa compétence et de l'efficacité de son action, ils estiment que **le SIAGA doit poursuivre son action** et consolider sa reconnaissance. Il pourrait étendre ses compétences car on souffre de la présence de trop d'interlocuteurs à tous les niveaux, notamment pour tout ce qui a trait à l'entretien et à la gestion des cours d'eau. Et même s'il reste d'autres maîtres d'ouvrage, on sait aujourd'hui qu'il assure parfaitement sa mission d'appui au montage de dossiers et de coordination d'une procédure globale. Une des communes qui se trouve à la jonction de plusieurs bassins versants se demande également si le SIAGA ne pourrait pas intervenir sur la totalité de son territoire et non pas seulement sur la partie bassin du Guiers.

Le SIAGA est aussi un lieu de confrontations d'expertise diverses sur des problématiques de plus en plus complexes. Enfin, certains élus croient savoir que les financeurs ne financeront que les bassins versants organisés et disposant d'une structure de ce type.

5.2.2 Des carences en matière de communication

Trop peu d'élus connaissent le SIAGA, notamment parce que les délégués communaux n'assurent pas leur mission de relais. Il importe de réfléchir à la façon de les aider sur ce point.

Le journal est une bonne initiative à destination de la population, mais il aurait fallu poursuivre au-delà de 3 numéros. Il serait peut-être judicieux d'utiliser les bulletins municipaux. Mais de toutes les façons, ce ne sera pas suffisant car les gens ne lisent pas.

6 LE POINT DE VUE DES ELUS DE LA PARTIE AVAL DU BASSIN VERSANT

6.1 Les acquis et les questions

6.1.1 Volet A, un bilan positif

Les élus rappellent qu'il y a 10 ans l'eau du Guiers était colorée, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'importance de la qualité de l'eau n'est aujourd'hui contestée par personne et surtout pas par les élus. Le Contrat, c'est d'abord **des travaux d'assainissement et des aides importantes** dont les communes ont pu jouir, qui bénéficient forcément à la qualité de l'eau.

Certains élus regrettent cependant que le volet A du Contrat de rivière ne dispose pas d'une image comparable à ceux des Contrats de lac d'Aiguebelette et du Bourget.

6.1.2 Un volet B intervenant à une échelle trop restreinte

Certains élus regrettent que le Contrat repose sur **un recensement des cours d'eau qu'ils jugent incomplet**, car tous les ruisseaux n'ont pas été intégrés et qu'il aurait été pertinent de le faire en cours de Contrat. Certains élus de communes à cheval sur le bassin de la Bièvre déplorent également que le Contrat n'ait pu intervenir que sur une partie de leurs problèmes, alors que la Bièvre souffre d'embâcles importants.

Les élus savent que les études ont montré qu'à l'aval, il faut autant que possible **laisser divaguer la rivière et tendre vers sa renaturation**, sauf pour la protection des ouvrages majeurs. Il reste à savoir comment aider les propriétaires qui perdent du terrain. Ce point est d'autant plus important que les élus ont le sentiment que les services de l'Etat limitent au maximum les possibilités d'intervention, même quand cela pose des problèmes fonciers.

L'érosion des berges est jugée comme un enjeu important d'avenir pour toutes les communes riveraines. Certains élus estiment que cette préoccupation pourrait rapidement s'accompagner d'une volonté de **confirmer l'investissement du SIAGA sur ces questions**. Et ceci d'autant plus qu'ils pensent que toute intervention réclame une réelle expertise et que l'entretien exigera une intervention régulière dans le temps.

Enfin, certains participants s'interrogent sur **le coût de certaines passes à poissons**.

6.1.3 Volet C, Trouver un équilibre entre communication et action

C'est un volet jugé important. Par exemple, les élus estiment que dans l'esprit des gens, le retour de l'eau à une couleur normale va dans le sens d'**une image de pays vert et de pays d'eau**. Ils pensent que le Contrat a favorisé une prise de conscience assez générale concernant les différents risques de pollution existants. Le bilan de la qualité des eaux qui est en cours doit effectivement être valorisé auprès du grand public.

Il faut trouver l'équilibre entre action et communication, sinon **le risque est de se voir reprocher de communiquer sans rien faire**. En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, les élus sont demandeurs d'un bilan précis.

6.2 Le fonctionnement de la procédure

6.2.1 La concertation : de l'écoute à la prise en compte

Pour les élus, c'est **un aspect intéressant du Contrat**. Ce type de démarche peut à terme **faciliter l'action** proprement dite, comme en témoigne les échanges fructueux qui ont eu lieu au niveau du passage de l'autoroute sur le Guiers. De même, certains estiment que 10 ans en arrière sans concertation, il n'aurait pas été possible de mettre un canoë dans le Guiers. Mais il y a un revers, car **cela alourdit et allonge les procédures**, les étapes préalables d'expertise et d'échanges se multipliant. Il faut donc veiller à ce que la concertation ne soit pas un obstacle à l'action. Pour cela, il est nécessaire de **reconnaître la fonction de décideurs des élus**, notamment parce que les associations d'usagers, quelles qu'elles soient, ont souvent tendance à privilégier leurs propres intérêts, sans forcément tenir compte des implications qu'ils ont pour les autres usagers. Les participants ont le sentiment d'avoir avancé sur ce point, mais se demandent dans quelles mesures les autres acteurs ont évolué.

6.2.2 Le SIAGA, des compétences à préciser

Même si les élus soulignent l'importance d'une structure porteuse à l'échelle du bassin versant, ils regrettent **une certaine opacité sur les compétences du SIAGA**, notamment sur la répartition des compétences lorsque la commune est à cheval sur deux bassins. Cette question devra être traitée dans le cadre d'un futur projet. De même, **les relations avec les communautés de communes** ne sont pas forcément toujours claires.

La technicité du SIAGA est reconnue. Sa réactivité dans le cadre des travaux suite à la crue de l'Ainan, même si elle a provoqué un retard des travaux à l'aval, est unanimement appréciée. A contrario, s'exprime un sentiment que **le SIAGA a peut-être trop privilégié les études**, notamment parce que les financeurs l'y incitaient. Mais d'autres élus pensent que cette tendance n'est pas forcément propre au SIAGA et que face à la complexité des questions traitées, il n'est pas possible d'engager des actions sans faire des études.

6.2.3 Une approche interdépartementale bénéfique

Les élus partagent le sentiment que le Contrat a permis aux communes et aux acteurs des deux départements de travailler ensemble, avec pour conséquences :

- **une meilleure identification de la vallée du Guiers**, qui a notamment permis aux élus de mesurer davantage la valeur d'un patrimoine naturel et écologique à préserver ;
- **une meilleure connaissance des élus entre eux**, doublée d'un apprentissage à travailler ensemble, en dépit de démarches administratives différentes sur les deux départements ;

Aujourd'hui, ces acquis apparaissent comme une chance et une force, d'autant plus que certains élus sont conscients que les financeurs privilégieront de plus en plus ce type de démarche territorialisée. En revanche, il leur semble qu'il y a des progrès à faire en matière de relations aux intercommunalités du territoire, qui ne se connaissent pas assez, notamment pour traiter en cohérence les questions d'hydraulique.

6.2.4 Lourdeur de la procédure

La procédure est jugée trop lourde et souffre d'un **manque de souplesse**, notamment pour s'adapter au fait que les acteurs et notamment les élus évoluent dans leur appréhension des questions traitées. A ce titre, certains élus regrettent que **les enseignements des schémas directeurs d'assainissement** n'aient pas pu donner lieu à des adaptations des actions prévues au volet A. Il aurait été judicieux de prévoir une certaine souplesse au niveau des enveloppes budgétaires. De même, il aurait été souhaitable de pouvoir intégrer certains petits cours d'eau en cours de procédure.

Les participants soulignent qu'il aurait pu être intéressant de faire **un bilan à mi-parcours**, afin d'intégrer ces nouvelles questions.

6.3 Perspectives

6.3.1 Le périmètre d'une future procédure

Il serait judicieux de prendre en charge tous les cours d'eau sur le bassin versant, ainsi que les rivières orphelines, comme la Bièvre. De même, il s'agit de régler la question des communes à cheval sur plusieurs bassins versant. La question du lien avec Aiguebelette est également posée, car les financeurs incitent à rejoindre les deux contrats. Le risque étant une perte d'identité de la vallée du Guiers.

6.3.2 L'entretien des lits des cours d'eau

Jusqu'à aujourd'hui, les interventions ont essentiellement concerné les berges. Il paraît souhaitable de les réorienter davantage sur les lits des cours d'eau, en accompagnant ce volet d'une **expertise par rapport aux risques d'inondations**. Ces attentes correspondent au fait que certains élus ont à la fois le sentiment que le lit est par endroit saturé de graviers et que les services de l'Etat (DDAF et CSP) sont très réticents face à ce type d'interventions. Une étude pour préserver certains sites du risque d'inondation semble nécessaire, dans ce cadre, le SIAGA pourrai disposer de cette compétence pour assurer une intervention harmonieuse.

7 LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

7.1 Les actions réalisées évoquées

Les **priorités d'actions se sont situées sur l'assainissement et les questions de pollution agricole, occultant ainsi les thèmes de restauration des milieux, de prévention et de sensibilisation**. Selon les acteurs présents, ces priorités affichées dans un premier contrat dénotent le manque de sensibilisation des élus en la matière et le peu d'évolution des représentations et des pratiques en matière de gestion de l'eau.

7.1.1 La qualité de l'eau en question

Les acteurs présents se sont interrogés sur l'éventuelle amélioration de la qualité des eaux depuis la réalisation des travaux d'assainissement inscrits au volet A du contrat de rivière Guiers. Ils regrettent **l'absence d'un état des lieux** en la matière à l'origine du projet pour apprécier objectivement une éventuelle amélioration de la qualité des eaux.

Ils placent le débat sur **la question du choix des actions entreprises en priorité** par les communes et regrettent que des actions sur les milieux naturels, telles que les travaux sur la ripisylve ou de préservation de zones humides n'aient pas été plus considérées par les élus locaux et par la population du bassin versants. Pour certains acteurs, la complexité de ces actions est la raison du désintérêt manifesté par les élus. Le principal frein réside sans doute dans la nécessité de coordonner simultanément des actions curatives, préventives et de sensibilisation pour parvenir à une réduction des pollutions à la source. La difficulté de démonstration de l'utilité de ces actions et d'évaluation des gains en terme de coût perturbe aussi la communication. Les participants précisent que la qualité vise aussi les eaux souterraines karstiques tout en déplorant les difficultés techniques de réalisation de mesure.

7.1.2 Une préservation de l'environnement et une valorisation du patrimoine insuffisante

Trop peu d'actions autour du patrimoine et de la protection des milieux ont été entreprises, hormis les passes à poissons.

Les rares actions de restauration du patrimoine, du type rénovation de la microcentrale à Saint Genix sur Guiers, ne jouent pas le rôle de sensibilisation qui était prévu dans le contrat. La Maison sur le Guiers Mort est citée comme un projet non réalisé et sur ce même site le projet de rénovation d'une microcentrale n'a pas été soutenu par le Parc Régional de Chartreuse. Les acteurs semblent regretter le manque de liens avec les actions de valorisation du patrimoine inscrites dans le cadre du CDRA de l'Avant-Pays Savoyard.

7.1.3 Un travail sur le lit et les berges peu concluant

Globalement, les acteurs déplorent un intérêt tardif des élus pour réfléchir et travailler sur la morphologie physique du Guiers. En revanche, ils notent un gros travail entrepris pour **l'entretien des berges**, mais certains acteurs experts présents dénoncent des choix techniques et certaines pratiques contestables. Notamment, les interventions de l'ONF posent parfois questions, elles sont jugées trop radicales et menacent parfois l'habitat des poissons. L'entretien des berges et la ripisylve nécessitent des compétences complexes au carrefour de différentes techniques et disciplines, réclamant une expertise qui peut être sollicitée par le SIAGA. Il est d'ailleurs intéressant que **certaines actions puissent donner lieu à des échanges** entre des acteurs, porteurs de différentes expertises et usages.

7.1.4 Distinguer sensibilisation et éducation à l'environnement

Les acteurs distinguent très nettement les objectifs de communication à destination de la population et ceux relevant de l'éducation à l'environnement *"c'est autre chose, c'est complémentaire"*. Les enfants restent les prescripteurs des parents et *"ne sont pas à négliger"*.

Globalement, **peu d'actions ont été engagées sur ce volet C** qui n'a jamais représenté un enjeu fort pour les partenaires signataires du contrat.

7.2 Le fonctionnement de la procédure

7.2.1 La force du partenariat

Le contrat de rivière a initié **une réflexion partenariale** ouverte intégrant les différents usages, prenant en compte des sensibilités et des approches diverses. Ainsi, *"le contrat a permis d'ouvrir les yeux sur la gestion – il est très ambitieux, mais était-il réalisable sur 5 ans ?"*. Les échanges portent sur l'importance à **s'approprier une connaissance** et notamment des expertises nécessaires à la mise en place d'actions. Aussi, la mutualisation des connaissances et des expertises apparaissent pour les acteurs présents, comme la mission du SIAGA. **La notion de durée de la programmation** a été abordée comme un facteur limitant qui semble être difficilement conciliable avec celles des mandats des élus.

La mobilisation de certaines collectivités semble encore difficile et la mutualisation des problématiques insuffisante.

7.2.2 Une communication essentielle

La communication a été jugée comme essentielle pour permettre **une évolution des représentations**. Il a été précisé que ce type de communication pédagogique nécessite de démontrer, d'expliquer... mais aussi d'acquérir des connaissances fondées et précises. La responsabilité et la compétence du Parc Naturel Régional de Chartreuse sont précieuses pour entreprendre ce type d'action.

Ils jugent la communication comme **la base de toute action publique** et l'information de la population est pour eux majeure, car *"si l'on veut modifier le comportement de nos élus, il faut informer le public pour faire pression sur les élus, c'est un levier de dynamique sociale."* Des supports d'informations ont été présentés comme intéressants : **les bulletins**

municipaux et la lettre du bassin versant dont les acteurs appréciaient la dimension vulgarisatrice. En revanche, le site Internet est moins perçu comme un média de sensibilisation.

La distinction des publics - population, élus et techniciens - est avancée comme un principe nécessaire pour une **communication ciblée et plus efficace**. D'un avis unanime, les personnes présentes reconnaissent que la communication réclame du temps, de l'énergie, des moyens et une stratégie balisant des priorités d'actions. Le forum Bleu-Vert est cité comme un événement de sensibilisation marquant. Il a représenté aussi l'opportunité d'un temps de bilan, dans la mesure où certains partenaires présentaient ses actions et ses perspectives.

7.2.3 Une bonne équipe technique

Globalement, les acteurs présents apprécient la **bonne organisation du SIAGA et les capacités d'animation** mises en œuvre à différents niveaux : relationnel, technique,... Les acteurs présents sont convaincus de la motivation de l'équipe technique pour s'investir sur des problématiques liées à l'environnement, mais se demandent si cette sensibilité est partagée par les élus SIAGA. Certains regrettent la taille réduite de l'équipe qui limite certaines interventions, notamment le suivi de chantiers ou de certaines prestations.

A nouveau, les acteurs soulignent la **nécessité d'expertises biologiques et techniques** pour engager des actions cohérentes avec le milieu local. Le SIAGA est considéré comme un lien entre des expertises déléguées et des suivis de réalisation. L'étude piscicole commanditée par le SIAGA est citée comme un exemple remarquable d'une charnière établie entre les compétences du SIAGA et d'autres experts sollicités.

7.3 Perspectives

7.3.1 Les suites à donner au contrat

Une deuxième phase du contrat doit s'enclencher. Après la prise en compte du volet assainissement, correspondant essentiellement à un enjeu de mise en conformité, il convient de poursuivre une logique plus complexe visant la **restauration du milieu**, appelant une expertise locale et une connaissance fine des sites naturels.

"Quand on quitte le volet A, on change la façon de travailler. Il est plus difficile de fixer des objectifs à partager, à négocier, et ensuite d'avancer sur une méthode de co-construction des actions. C'est une démarche complexe, ce n'est pas binaire. C'est un travail de dentelle par rapport à un volet A et cela exige une vraie formation des techniciens et des élus politiques." Cette approche plus naturaliste, plus biologique de la gestion des eaux, en lien avec les milieux, croise des intérêts et des pratiques qui demandent de fédérer les différents acteurs, experts, usagers et élus autour de points communs et nécessite des compromis.

La **formation des différents acteurs** est abordée pour amorcer une sensibilisation aux enjeux avant même de considérer la mise en place d'actions. Le **caractère obligatoire de certaines mesures** peut aussi rendre l'action publique et collective plus efficace, face à la difficulté de démonstration prouvant la pertinence ou la rationalité de telle ou telle solution opérationnelle.

7.3.2 Type de contrat et échelle d'intervention

Le débat a porté sur le type de programme le plus approprié selon les acteurs de l'environnement pour poursuivre les actions engagées. **Le SAGE apparaît "plus pointu" qu'un contrat**, un point de vigilance est cependant soulevé sur l'échelle géographique de mise en œuvre sans doute plus vaste et nécessitant une mobilisation plus forte des acteurs. Le contrat de rivière est perçu comme une modalité permettant de *"résoudre rapidement des problèmes d'urgence"*.

Une autre interrogation concerne **l'opportunité d'élargir le contrat de rivière à d'autres rivières** considérées comme orphelines. Une position commune se dessine pour réengager un deuxième contrat de rivière jugée plus opérationnel et à l'échelle du Guiers pour ensuite dans un troisième temps envisager un SAGE.

7.3.3 Quelques priorités d'actions

Les acteurs ont reconnu que lors de la signature du contrat de rivière en 1998/2000, les priorités s'orientaient vers le volet assainissement et le contexte de l'époque n'était pas favorable pour considérer les enjeux que représentent les zones humides. En revanche, lors d'un prochain contrat, l'étude des différentes problématiques liées à ce milieu spécifique apparaît comme un enjeu pour **reconsidérer l'utilité et l'intérêt des zones humides** notamment dans la prévention des inondations et la sauvegarde d'un biotope spécifique.

Poursuivre **des études sur le milieu**, mutualisant les expertises de différents partenaires, est également une action que soutiennent les acteurs. Le SIAGA pourrait devenir le lieu où des expertises et études seraient regardées sous plusieurs angles, favorisant ainsi les échanges et nourrissant une réflexion collective.

Quelques thématiques ont été abordées :

- favoriser une meilleure connaissance du réseau hydrique souterrain ;
- faciliter des échanges de pratiques et d'expertise en matière de ripisylve ;
- encourager une restauration des cours d'eau (reméandrage , ...)

Dans le cadre de cet échange, quelques acteurs ont abordé la nécessité de clarifier **les liens entre le Parc Régional de Chartreuse et le SIAGA**, notamment concernant une mutualisation et une valorisation possibles des études réalisées.

Enfin, travailler sur l'éducation des populations et des élus, pour poursuivre une réappropriation du Guiers par les habitants, paraît être un objectif à encourager. Des créations **de lieux de rencontre ou de sites physiques** fournissant des explications pédagogiques participent selon les acteurs présents à *"la reconquête de la rivière par sa population"*.

8 LE POINT DE VUE DES ACTEURS ET USAGERS DE LA PÊCHE

8.1 Atouts et contraintes des structures liées à la pêche

8.1.1 Diverses organisations départementales et une initiative localisée de regroupement

Les AAPPMA présentes ont leur siège sur les deux départements, Isère et Savoie. Notons que la Fédération départementale de l'Isère n'est pas adhérente au Club Halieutique, contrairement à la Fédération départementale de la Savoie, permettant ainsi aux membres de pratiquer la pêche ailleurs en France suivant le principe de réciprocité. Les participants soulignent **la différence des politiques conduites par les deux fédérations départementales**, qui suscite parfois des prises de décision sinon divergentes, différentes.

Une association "Val de Guiers Pêche" a récemment été créée, avec pour ambition de fédérer trois associations des deux départements autour d'une même unité géographique située à l'aval des Gorges de Chailles. L'objectif de ses promoteurs est de **"travailler ensemble sur un même diagnostic, sur une même zone qui partage les mêmes difficultés"** et exercer un lobbying pour encourager les institutions concernées par la pêche à agir en concertation face à un interlocuteur organisé. Deux projets sont actuellement conduits par "Val de Guiers Pêche" : **une école de pêche et l'introduction de l'ombre**, poisson emblématique du Guiers. L'ambition de ces acteurs semble être d'élargir cette dynamique collective.

8.1.2 Des AAPPMA autonomes et un principe de réciprocité

Les autres AAPPMA représentées disent entretenir des relations régulières, notamment entre Les Echelles et Saint Laurent du Pont. **Ces rencontres restent informelles**. Le caractère non officiel de ces rapprochements est, pour certains participants, **peu exploitable pour peser dans les décisions publiques**. Certains reprochent *"un manque de crédibilité face aux autres institutions parce que des divergences de points de vue"* sont affichées, alors qu'*"il faut être cohérent et crédible"*. Il est rappelé le rôle des fédérations départementales de pêche qui *"portent la parole des associations"*, mais ne sont pas gestionnaires, ni décisionnaires dans le fonctionnement et la conduite des actions des AAPPMA à l'échelle du bassin versant.

Un principe de réciprocité sur le Guiers a été contracté entre certaines associations de Savoie et d'Isère pour faciliter le droit de pêche sur les deux rives de la rivière, facilitant ainsi l'accès de la rive Iséroise aux pêcheurs pénalisés par des falaises surplombant certains sites. Ce principe appliqué a permis d'augmenter le nombre d'adhérents.

8.2 Les actions réalisées dans le cadre du contrat

Globalement, il semble aux pêcheurs que le contrat ne s'est penché opérationnellement sur la question piscicole que depuis 2 à 3 ans. Ce *"retard à l'allumage"* ne paraît pas anormal, sachant que la priorité leur semblait être d'investir sur le volet A pour s'assurer de la qualité de l'eau sur la rivière. Par ailleurs, certains pêcheurs reconnaissent ne pas avoir été forcément prêts à travailler dans ce cadre dès le départ de la procédure.

8.2.1 Des avancées en terme de gestion piscicole

De l'avis de tous, **le poisson est moins présent** dans les eaux du Guiers *"Il faut faire tous, quelque chose pour préserver le poisson. Ce n'est plus la manne providentielle, il faut gérer le cheptel et diminuer le nombre de prises"*. En 1997, le SIAGA a commandité **une étude de diagnostic préalable** procédant à un état des lieux du cheptel piscicole. Les pêcheurs présents reconnaissent qu'à cette époque les préoccupations étaient moins vives de leur part. Une carence de communication entre les différents partenaires (AAPPMA, Fédérations et SIAGA) ne permettait pas une véritable concertation. **Une étude scientifique piscicole plus complète** et orientée sur l'état du milieu, initiée en 2004, est en cours de finalisation. Elle permettra *"d'avoir l'état de la rivière et les préconisations qui en découlent"* et notamment des avis argumentés sur la restriction des prises, sur des actions de prévention et de rénovation de la rivière,... Pour les participants, cette étude permettra de justifier l'intérêt et l'utilité de certaines actions auprès des instances préfectorales notamment.

Un plan de gestion piscicole regroupant les deux Fédérations a été une action-phare du contrat de rivière. Il a été présenté aux associations mais son application est différée pour être adaptée aux conclusions de l'étude piscicole précisant l'état du milieu.

Selon les personnes présentes, depuis 4 ans, beaucoup d'aménagements ont été réalisés sur les barrages. Certains comme les passes à poissons, très coûteux, ont été réalisés dans les deux dernières années. Néanmoins, il semble subsister encore **des points de fermeture**. Chacun reconnaît qu'*"un premier pas a été fait"*. Le fonctionnement, **la pertinence et l'utilité de certaines passes à poissons** semblent cependant être l'objet de critiques, car *"elles fonctionnent mal"*, *"Quelle utilité de la passe sur le barrage Richard ?"* *"Il est nécessaire de revoir la passe sur le pont du Guiers à Saint Genix"*, *"Quels aménagements du Rhône pour que la passe en aval fonctionne ?"*. **Une question de cohérence d'action** est aussi soulevée par les pêcheurs présents qui contestent l'installation de passes permettant aux poissons de circuler mais de déboucher *"sur des déserts"* ou *"des habitats dégradés ou absents"*. Le gaspillage de l'argent public a été évoqué à cet égard.

8.2.2 Un déficit de réhabilitation du milieu dans des secteurs critiques

La priorité pour les pêcheurs présents est **la rénovation du milieu** pour préserver le cheptel, sauvegarder la faune et la flore aquatique. Or, à l'origine du projet du contrat de la rivière du Guiers, peu, voire aucune action de réhabilitation du milieu n'a été inscrite. Les pêcheurs présents expliquent ce déficit, par le fait que les AAPPMA ne se soucient que de façon récente du milieu aquatique dans sa globalité et ne se limitent plus aux seules questions de la pratique de pêche. **Des actions ponctuelles**, portées par telle ou telle AAPPMA ont été citées mais elles restent peu coordonnées et leur efficacité reste discutable. Si à l'avenir, un futur projet de contrat devait voir le jour, il a été rappelé l'importance des priorités, quand au

choix des sites à rénover pour ne pas perdre l'approche globale de la rivière : intervenir d'abord sur des sites amonts au biotope très dégradé, étendre la protection à certains affluents, ...

Mais l'on regrette aussi que le contrat n'ait pas empêché **les travaux hydrauliques** menés dans le lit de la rivière **sans réelle concertation avec les pêcheurs** : creusement trop en profondeur du lit enlevant tout le substrat nécessaire à l'équilibre du biotope, enrochement ne préservant pas l'habitat des poissons, lame d'eau insuffisante, ...

8.2.3 Des volets B et C insuffisamment exploités par les pêcheurs

Peu d'actions étaient inscrites sur le contrat Guiers concernant la **gestion piscicole**. Certains participants reconnaissent ne pas avoir été assez présents lors de la phase de préparation du contrat et regrettent un bénévolat qui parfois s'essouffle, à la fois face aux contraintes administratives et à l'absence d'engagement de la plupart des pêcheurs, plus consommateurs que militants. Il a été aussi constaté que les fédérations étaient moins organisées il y a 7 ans, des techniciens permanents assistent aujourd'hui les bénévoles, des orientations ont été clarifiées. Aussi, certaines personnes présentes dénoncent l'élan des élus communaux à entreprendre des travaux d'assainissement délaissant ainsi les autres volets du programme, mais reconnaissent aussi des avancées depuis les deux dernières années.

On s'interroge aussi sur le **réel intérêt des élus** pour l'éducation pour l'environnement. Selon les pêcheurs présents, la population non plus ne manifeste pas une sensibilité particulière pour le Guiers : *"Il y avait plus d'écho avant que le Guiers change de couleur", "Les gens ne sont pas sensibilisés, la couleur est normale, il n'y a pas d'odeur,..."*, *"Le Guiers est partout dans les noms mais ne représente pas grand chose"*. Cependant, une initiative, hors contrat, est lancée au printemps par l'AAPPMA des Echelles consistant à organiser un pique-nique au bord du Guiers, le 22 juillet, pour inciter la population à se réapproprier la rivière. Cette action devrait être renouvelée chaque année par une AAPPMA différente.

8.3 Le fonctionnement de la procédure

8.3.1 Différents points de vue sur la consultation et la concertation

Les pêcheurs présents disent être **rarement consultés** dans le cadre de projets d'aménagement sur la rivière, même si parfois les maires les sollicitent pour le choix des entreprises, mais cette pratique n'est pas systématique et ne semble pas fréquente. Ce manque de consultation est aussi constaté pour la réalisation d'études, comme pour une étude concernant une déviation du Guiers entraînant des travaux lourds de création de déversoirs, dans le cadre de laquelle les pêcheurs n'ont pas été invités à donner leur avis et pour des travaux de réfections de seuils à Saint Laurent du Pont suite à une étude hydraulique.

Mais d'autres participants estiment que **le contrat de rivière du Guiers a permis des tours de table** permettant de prévoir *"ensemble des actions globales, on agit en se penchant sur les problèmes d'une façon concertée"*. Les rencontres proposées ont été jugées satisfaisantes en nombre, mais **un défaut de représentation et de présence des associations de pêcheurs** a été soulevé : *"Il y a assez de rencontres mais c'est à nous de nous organiser pour être présents et peser dans ce cadre de contrat"*.

La double inscription départementale oblige aussi à plus de coordination et de cohérence interne au monde de la pêche et globale entre acteurs locaux, tout en offrant l'intérêt de sources de financement plus variées.

8.3.2 Les relations avec le SIAGA

Le SIAGA est reconnu dans son utilité technique, d'expertise, de donneur d'ordres. Il est aussi plébiscité pour sa vocation fédérative des différents acteurs autour de l'eau. Par ailleurs, on lui attribuerait volontiers une mission de maître d'œuvre pour les travaux réalisés dans la rivière, afin de garantir la cohérence et le suivi des chantiers et des entreprises intervenantes. Cette fonction de suivi apparaît majeure pour les pêcheurs présents évitant ainsi des erreurs ou des réalisations déficientes. Il est aussi précisé que le profil des techniciens pouvant assurer ce suivi nécessite des compétences, des qualités et des connaissances croisant plusieurs disciplines et rend le recrutement difficile. Le SIAGA est aussi reconnu comme un interlocuteur écouté par les élus locaux, ce qui semblerait être moins le cas des AAPPMA.

8.3.3 Des élus locaux peu sensibilisés

Les pêcheurs présents s'interrogent sur la sensibilité des élus locaux en matière d'environnement et notamment la gestion des cours d'eau en se questionnant sur la nature de l'intérêt qui inciterait les communes à agir en faveur du milieu aquatique. Ils sont conscients que les financements en faveur de la restauration du milieu seront défendus par les maires, si une valorisation touristique est réalisée, encore faut-il que les communes soient sensibles à cet argument. Contrairement à l'assainissement, les actions de préservation ne font pas l'objet d'une obligation réglementaire, il s'agit donc de trouver des intérêts communs.

8.4 Les perspectives

8.4.1 La préservation du milieu aquatique

Majoritairement, la préservation du milieu apparaît comme l'enjeu prioritaire d'un prochain contrat de rivière. Des sites très dégradés nécessitent une intervention pour assurer la réhabilitation piscicole, préserver une diversité des habitats, intervenir dans le respect de la faune et de la flore et corriger les erreurs des cinquante dernières années. L'étude piscicole dont la restitution est très attendue devrait fournir suffisamment de données pour fonder des perspectives opérationnelles de travail en la matière.

8.4.2 La fédération des structures et des initiatives

Le territoire du Guiers divisé entre deux départements rend le rassemblement des différentes structures plus difficile. Il apparaît évident à une grande majorité des personnes présentes qu'une réflexion commune est nécessaire pour agir de concert. Une capacité de rassemblement sur des actions ponctuelles fédératives et mobilisatrices de pêcheurs occasionnels est d'ores et déjà considérée comme déterminante pour permettre une évolution des représentations et des pratiques plus respectueuses de l'environnement au sein même de ce monde.

8.4.3 Des enjeux touristiques mais un contexte complexe

Les conseils généraux poursuivent **des politiques différentes en matière de tourisme halieutique**. Pour l'Isère, cette activité est à développer et des initiatives, du type école de pêche, pourraient être soutenues. En revanche, pour la Savoie, l'enjeu est le développement touristique, qui est perçu comme une conséquence d'un milieu de qualité pouvant attirer un tourisme *"intéressant et connaisseur"*. Cette disparité de politiques semble actuellement défavorable au développement d'un projet cohérent, en dépit d'un potentiel jugé important.

Des guides de pêche exercent sur le Guiers mais sont en nombre insuffisant et pratiquent de façon très individuelle sans réel investissement dans les associations, ce qui rend difficile la coordination des actions touristiques. Des parcours thématiques sont en prévision consistant à proposer des pratiques selon le niveau des pêcheurs. L'introduction de l'ombre fait l'objet d'expérimentation et pourrait à terme constituer un attrait touristique certain, étant donnée sa rareté en France.

9 LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE VALORISATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS LIES A L'EAU

Nous avons pu noter une forte mobilisation des acteurs touristiques (16 personnes présentes), cependant une seule action inscrite dans le contrat de rivière nous a été relatée. La présence en nombre de ces professionnels des loisirs aquatiques révèle un fort intérêt pour la valorisation du Guiers.

9.1 Le division du territoire, atouts et contraintes

9.1.1 Une rivière manquant d'identité propre

Les participants soulignent que de tous temps le Guiers *"n'était pas une priorité"*. Le relief accidenté est évoqué, comme cachant le Guiers au fond de failles ou de gorges *"on ne le voit pas, il n'est pas signalé"*. La disparition de vestiges historiques ou de traces du passé complique encore l'identification de la rivière. Mais **une action de sensibilisation** de certains élus a permis de découvrir le Guiers par la navigation. Grâce à cette action, réalisée hors du contrat de rivière, des ruines d'anciens moulins, oubliées par les habitants à cause d'une accessibilité difficile et dissuasive ont été redécouvertes par les acteurs locaux.

Ces professionnels du tourisme s'accordent à reconnaître que **le Guiers n'est pas une rivière porteuse d'identité**, *"il est un peu banal"*; il ne représente pas un territoire touristique mais *"plutôt une barrière, une limite collective"*. Le Guiers est reconnu comme une frontière entre la Savoie et l'Isère, limitant la perception du Contrat de rivière à un aspect de préservation et moins dans une optique d'émergence de projet territorial. D'ailleurs, certains acteurs notent un **"repli sur ses actions" de chaque département**, développant *"leur propre identité"*, ce qui donne à ce territoire une impression de *"pays écartelé"*.

9.1.2 La force d'un double réseau de promotion

Cette complexité territoriale liée essentiellement au double rattachement administratif départemental a été aussi présentée aussi comme **un atout**. Les structures de tourisme et les différents réseaux sont ainsi doublés et offrent une démultiplication de l'information et de la promotion, à condition d'un échange d'information régulier. Renforçant cet effet, un participant révèle que l'Ain poursuit une politique de valorisation du patrimoine et poursuit un travail de repérage de sites remarquables jouxtant ses frontières. L'intercommunalité de Saint Christophe sur Guiers est concernée par cet inventaire.

9.2 Les actions réalisées évoquées

9.2.1 Une Charte des bonnes pratiques pour les loueurs de canoë

Pour les structures représentées ayant participé à cette action, le SIAGA a permis de rassembler des professionnels de la pratique du canoë pour établir une charte des bonnes pratiques avec les autres usagers de la rivière, notamment les pêcheurs. La concertation ainsi conduite a été jugée comme un élément fort de cette action.

9.2.2 Médiatisation d'un événement de sensibilisation

A la demande du SIAGA, les Offices de Tourisme de Pont de Beauvoisin et de Saint Genix sur Guiers ont contribué à la médiatisation de l'événement "Le Guiers m'a dit". Les participants concernés par cette action ont exprimé leur intérêt à participer à ce type d'événement, bien que n'ayant été sollicités qu'une seule fois.

Les sentiers, réalisés dans le cadre du contrat, n'ont pas été évoqués par les participants.

9.3 Le fonctionnement de la procédure

9.3.1 Une initiative valorisant la concertation

Le contrat de rivière est considéré par la plupart des acteurs réunis comme **une démarche "globale" intéressante et "enrichissante"**, tenant compte de l'ensemble des paramètres nécessaires à la gestion d'une rivière, notamment grâce à l'animation d'une concertation de l'ensemble des usagers. Elle a aussi pour originalité de **fédérer les collectivités et acteurs des deux départements**, fait suffisamment exceptionnel pour être souligné. Le contrat est appréhendé comme un *"outil concret pour engager une concertation, encourager des actions et réaliser des aménagements"*. La mission de concertation est la plus exprimée par les acteurs présents, elle semblerait pondérer les effets des disparités administratives et géographiques qui nuiraient à la conduite globale d'actions.

9.3.2 Le SIAGA : un lieu de rencontre et un rôle d'expert neutre

Le SIAGA est considéré comme *"le premier endroit où se sont retrouvés différents acteurs pour commencer à discuter de la charte des bonnes pratiques du canoë"* et est présenté

comme *"le seul organisme qui fédère les communes de l'Isère et de la Savoie"* ayant une proximité avec le Guiers. Il semble être en capacité d'apporter aux acteurs du tourisme un rôle d'expert jugé neutre, nécessaire pour aider à comprendre les autres usages de la rivière et pour favoriser leur partage en établissant des règles communes. Le syndicat est considéré comme lieu de régulation fédérant l'ensemble des acteurs.

Le Guiers est perçu comme **une rivière à préserver, à protéger**. Une majorité d'acteurs expriment leur intérêt à pérenniser cette ressource naturelle, outil de travail pour la plupart d'entre eux et déclarent que le contrat de rivière les a aidés dans cette démarche, *"ils nous ont aidé à faire les choses intelligemment avec un respect du milieu"*. Un participant ajoute que *"plus il y aura de regards vers la rivière, plus les usages se développeront"* ce qui favorisera la redécouverte de la rivière.

9.4 Enjeux et perspectives

9.4.1 Multi-activités et ventilation des activités à l'échelle du territoire

Le Guiers est considéré par la plupart des acteurs du tourisme comme **un catalyseur d'activités** en rapport avec un milieu. Le projet Guiers devrait avoir un regard complet sur toutes les potentialités **en recherchant des complémentarités**, notamment autour de la pêche, activité traditionnelle. Certains acteurs souhaiteraient des diagnostics de potentialités sur un périmètre élargi autour du Guiers pour organiser et mettre en réseau une offre de multi-activités. Le Parc Régional de Chartreuse a été cité par un des participants comme un lieu fédérateur des initiatives. Cette instance territoriale a récemment mis en place des groupes de travail pour réfléchir à l'aménagement et à l'accessibilité des sites de pratiques de loisirs.

Des professionnels des loisirs se sont ensuite inquiétés de la surfréquentation de certains sites qui engendre une dégradation du milieu. Ils préconisent une gestion de la fréquentation des sites selon les activités et le niveau de pratique et encouragent à cibler certains secteurs plus adaptés selon des critères de difficulté et de préservation du milieu. Notamment, certains affirment ne pas *"aller dans certains lieux pour une protection des milieux."*

Certains participants conseillent de définir trois niveaux de pratiques sportives - débutants, initiés et confirmés -, permettant d'adapter les aménagements selon ces niveaux et favorisant certains lieux plus ou moins accessibles ou vulnérables. Envisager la répartition des sites selon le niveau de pratique permettrait un désenclavement des lieux les plus fréquentés et une répartition plus équilibrée des activités.

9.4.2 Les différentes activités

Les activités de canyoning et canoë se sont développées sur le Guiers depuis ces dix dernières années. Selon un guide de canyoning, cette activité reste pénalisée par un manque d'équipements nécessaires à la sécurisation des parcours, contradictoire avec le fort potentiel de développement du territoire. Il exprime le souhait de participer à une réflexion collective, notamment avec les pêcheurs pour équiper des sites de canyoning en privilégiant une *"utilisation raisonnée"* de la rivière.

Les professionnels du canoë présents expriment leur volonté de partager l'exploitation du Guiers avec l'ensemble des usagers. En ce sens, le travail mené en concertation pour l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques a été jugé comme exemplaire.

La pêche sportive a également un avenir pour laquelle les terrains naturels accidentés ne sont pas un obstacle à la pratique. Le Guiers est une rivière essentiellement tenue par des propriétaires privés. L'accès aux sites reste la difficulté première des pêcheurs, et tous revendiquent des accès libres et ouverts non entravés.

La pratique de la spéléologie se répartit en trois modes : une spéléologie d'exploration, sportive et de loisir. Ces pratiques influent différemment sur le milieu. La spéléologie de loisir est le plus gros facteur de risque pour les sites en lien avec une fréquentation. L'aménagement permanent de certains parcours pourrait s'envisager dans un souci de préservation. Un contrat de maintenance pourrait également associer les associations locales.

9.4.3 Une réappropriation des infrastructures par la population locale

Certains participants estiment qu'un **regard négatif** est porté par les habitants sur les aménagements réalisés pour la pratique du canoë. Ils sont jugés comme bénéficiant essentiellement à un public extérieur. Ils suggèrent d'ouvrir **une consultation auprès de la population** lors de projets d'aménagement, pour favoriser une meilleure appropriation des investissements par les habitants. D'autres, constatant que **les activités touristiques aujourd'hui profitent peu à la population**, sont partisans d'une communication plus systématique présentant les effets bénéfiques d'une activité touristique sur le territoire, *"un premier sentiment est un refus des nouvelles infrastructures par les habitants mais après un bilan des activités, ils se rendent compte de l'utilité pour les gens du pays."*

Ce développement intégré des activités de loisir est un argument avancé par les différents acteurs auprès des élus locaux pour **assurer une pérennité des investissements et favoriser un tourisme de proximité**. Pour l'ensemble des participants, l'éducation à l'environnement, la découverte des milieux, la protection des ressources sont des actions à mener aussi auprès de la population locale et notamment des scolaires. Certains professionnels des loisirs sont intéressés à inscrire cette problématique visant un développement intégré des activités dans un prochain contrat.

La concertation semble être la modalité majeure pour initier une réflexion collective autour des questions de la cohabitation des activités de loisirs et des usages plus traditionnels comme la pêche, sachant que la plupart estime que la clef de ce type de démarche réside dans la concertation. Le SIAGA est avancé comme un lieu possible de rencontre entre les usagers du Guiers et d'animation d'une réflexion collective.

9.4.4 Construire la notoriété du Guiers : milieu et patrimoine

Les professionnels des loisirs aquatiques présents se considèrent moins comme des guides que comme des éducateurs à l'environnement, *"parler d'écologie et du milieu dans lequel on est."* Les éducateurs sportifs sont aussi demandeurs **de supports ou de manifestations de sensibilisation à l'environnement** permettant ainsi d'associer pratiques sportives et découverte des milieux traversés.

Enfin, associer la rivière au projet touristique sur l'histoire de Mandrin permettrait de nourrir la notoriété du Guiers. Multiplier les regards sur la rivière au travers d'activités multiples est pour un professionnel du tourisme une façon d'envisager la promotion du Guiers. Des maisons du patrimoine devraient être créées sur des thèmes différents, pouvant avoir trait à l'eau et aux milieux aquatiques, et participeraient ainsi à la valorisation du patrimoine bâti et naturel.

10 LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Trois entreprises étaient représentées : l'AREA, EDF et Les Ciments Vicat. Les actions évoquées par les différentes entreprises représentées concernent **des travaux ponctuels** : rénovation d'un point de franchissement sous une pile de pont et rénovation de berges pour l'AREA, des franchissements facilités du Guiers pour EDF. EDF ajoute qu'ils ont été sollicités en 2001 pour un aménagement pédestre. La cimenterie Vicat n'a pas été concernée par le contrat de rivière du Guiers.

10.1 Une concertation nécessaire à l'action

Pour les entreprises représentées, **le territoire du Guiers est vaste et complexe**. Le contrat de rivière a permis *"que chaque acteur ait une part de responsabilité. On doit y aller de façon coordonnée et concertée mais pas à pas, tout ne doit pas être prioritaire."* **Cette procédure définit précisément des priorités et donne une visibilité géographique et temporelle** à l'ensemble des acteurs concernés par la problématique de l'eau. Une cohérence d'ensemble est donnée et facilite l'action *"même si parfois des contradictions entre les acteurs apparaissent sur les priorités données"*. La représentante de la société Area déclare qu'un embâcle formé suite à une crue sous un viaduc de l'autoroute peut avoir des conséquences vite dramatiques. Le traitement de cet embâcle croise plusieurs responsabilités. Des érosions de berges suite à la formation de l'embâcle ont généré des discussions avec les propriétaires riverains pour maintenir le cheminement piétonnier et l'activité de canoë.

D'autres convergences d'intérêts sont apparues et notamment EDF a participé à **l'inventaire piscicole piloté par le SIAGA avec l'appui des fédérations de pêche**. Il déclare que cet état des lieux lui est nécessaire pour évaluer l'impact de ses aménagements hydrauliques sur le milieu.

Les acteurs affirment **l'utilité d'un contrat est la mise en œuvre d'actions avec la prise en compte de l'ensemble des usages de la rivière**. Le SIAGA apparaît alors comme une instance de concertation favorisant les échanges de points de vues à une échelle de bassin versant. Les enjeux partagés sont alors le socle du dialogue y compris en interne des discussions s'ouvrent et peuvent déplacer des positions *"Ca nous questionne, quel est le poids de ces enjeux pour nous ?"*.

Les partenaires économiques considèrent que **la connaissance des enjeux de chacun est fondamentale pour envisager des actions** et prendre des décisions dont on connaît les conséquences sur chacun des partenaires.

D'un point de vue plus opérationnel, *"Dès lors qu'on a un aménagement forcément, il y a discussion donc avoir des instances de discussion c'est quelque chose d'intéressant."* Par exemple, la représentante d'AREA fait part d'un débat associant la chargée de mission du SIAGA, un propriétaire, des pêcheurs et la DDAF pour réfléchir aux risques pris pour un tracé naturel du Guiers ou agir sur le lit pour gagner en sécurité.

Chacun reconnaît que **les différents partenaires ont mûri**, rendant les confrontations plus faciles et plus riches qu'en 1998. Cependant, les acteurs économiques présents regrettent avoir été peu associés en début de contrat ce qui a selon eux rejailli sur leur implication ultérieure.

10.2 Les faiblesses du Contrat Guiers

EDF ne se situe pas comme un acteur local au sens strict du terme. En revanche, participant à d'autres procédures de même nature, le représentant de EDF déplore **un manque d'information sur les réalisations**. Il compare notamment le contrat du Guiers et du lac d'Aiguebelette où l'implication de EDF est forte.

Dans le cadre du contrat rivière, les participants déclarent avoir **des relations avec le monde de la pêche et du tourisme aquatique** mais déplorent un manque de relations avec d'autres industriels. Ces acteurs économiques dont l'activité dépasse le seul territoire du Guiers peuvent **comparer les différents dispositifs** dans lesquels ils sont impliqués. Ainsi, ils ajoutent que l'élaboration du SAGE de la Bourbre, bassin versant qui connaît une forte activité industrielle, a incité les industriels à se regrouper dans une association pour procéder à des états des lieux communs et visualiser les rejets. Une autre difficulté apparaît concernant des échanges entre entreprises tenant au manque de stabilité de certaines structures.

Pour ces acteurs souvent transversaux aux territoires, *"une impression de doublon"* est ressentie, notamment **entre les contrats du Guiers et du lac d'Aiguebelette**, même s'ils conviennent que la problématique lac est différente. Des concurrences d'agenda limitent parfois leur présence. Ils soulignent notamment qu'ils étaient davantage attendus sur le contrat de Lac. L'implication d'EDF sur le contrat d'Aiguebelette paraît encore plus légitime, celui-ci étant propriétaire à 50 % du Lac.

La difficulté ressentie sur le contrat Guiers met en évidence **un territoire d'une grande superficie avec des milieux très différents**, imposant *"des connaissances et des expertises."*

Un des acteurs reconnaît que l'état de la rivière est un élément objectivant intéressant mais qu'il attend du contrat, la conduite d'une réflexion prospective sur les usages et leurs impacts sur la rivière, associant tous les usagers. Ces orientations projectives pourraient influencer les schémas directeurs à venir. Les acteurs économiques s'interrogent enfin sur **la lisibilité des liens entre le SIAGA et le Contrat de rivière Guiers**.

10.3 Améliorer le processus de concertation

Selon les acteurs présents, le fonctionnement de la procédure devrait **garantir des conditions favorables à une concertation permanente** en y associant aussi des instances relais plus spécifiques par secteur d'activités : la Chambre d'agriculture, des structures artisanales. L'enjeu semble être *"une équité à sauvegarder entre les différents usages."*

Les acteurs économiques sensibles aux modalités et au déroulement d'une concertation plurielle, s'intéressent aussi sur **les effets possibles de ces réflexions collectives** sur la qualité du travail et des décisions communes : le cadre donné par le contrat est-il nécessaire pour mener une gestion concertée de la rivière ? Des habitudes de travail collectif sont-elle repérables ? La réunion des deux contrats Guiers et Aiguebelette pourrait-elle s'envisager ? Cette concertation favorise-t-elle une coopération au niveau de l'action ?

La motivation des acteurs économiques à s'associer à de telles démarches est une compréhension des usages actuels et futurs de la rivière. Un questionnaire sur les nouvelles contraintes potentielles a été exprimé, notamment la classification de la qualité des eaux entraîne nécessairement des interrogations sur les effets possibles engendrés sur les

différentes exploitations. Il est réaffirmé que le contrat de rivière représente un *"outil qui permet de réaliser des actions où chacun y trouve son compte."*

11 LE POINT DE VUE DES ACTEURS ET USAGERS DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

La réunion n'a malheureusement pas réuni des représentants de l'Education Nationale, seuls des intervenants "nature" étaient présents, certains se déclarant porte-parole d'enseignants, consultés avant la réunion.

11.1 Les points forts de la sensibilisation en milieu scolaire

11.1.1 La bonne maîtrise des interventions

L'ensemble des intervenants agissent auprès des scolaires dans le cadre **d'actions de sensibilisation de trois sorties d'une demi-journée chacune** :

- Une première sortie poursuit un **objectif de découverte du milieu** de proximité par des lectures de paysages pour une meilleure appropriation de l'environnement local. La notion de bassin versant est abordée, les enfants recherchent l'eau et découvrent la vie du biotope par un travail d'observation.
- Dès la deuxième journée, **l'eau devient intégralement l'objet d'étude**, les élèves établissent un bilan de santé de la rivière en procédant à des tests chimiques et abordent le cycle biologique de l'eau avec la pêche d'invertébrés. Cette deuxième journée est particulièrement bien adaptée aux cycle 2 et 3 correspondants aux classes de cours élémentaires.
- En troisième séance, sont abordés **la biodiversité et les potentiels du milieu**.

L'apport pédagogique s'appuie sur des supports conçus par la FRAPNA et appréciés par les instituteurs ("La rivière m'a dit", "Ricochet").

Ce module d'intervention est préparé en amont avec les instituteurs pour adapter le contenu au niveau et à l'avancée du programme de la classe. Ce temps permet aussi **un repérage des sites à proximité** de la classe pour adapter au mieux le contenu pédagogique à l'environnement de proximité. Le temps entre deux séances peut aussi faire l'objet d'un travail de la classe sur les propositions de l'intervenant et la sollicitation de l'instituteur.

Selon les intervenants présents **un module de 3 demi-journées est une durée minimum** pour aborder les principes et les notions. *"On s'adresse à des enfants. Il faut respecter une sorte de gradation dans ce que l'on transmet d'abord sur des choses naturaliste, ensuite sur l'éducation à l'environnement proprement dit pour ensuite évoquer un développement durable et s'interroger sur comment agir sur les pollutions."* *"Notre rôle est de donner une impulsion, de la matière pour actionner des leviers chez les enfants et chez les instituteurs pour qu'il se passe quelque chose."*

Cependant, **l'objectif d'ouverture à l'éco-citoyenneté leur semble relever davantage de classes de collèges**. Mais peu d'interventions se réalisent au niveau collège, bien que

certaines intervenants présents fassent part de demandes plus fréquentes notamment des établissements d'enseignement agricole. L'adaptation des contenus et le déroulement des interventions devra d'ailleurs sans doute être réfléchi si cette demande se conforte.

La durée du contrat de rivière est perçue comme un facteur favorable à la sensibilisation des jeunes générations permettant de proposer une évolution d'année en année aux mêmes enfants. Il faut maintenir une durée d'intervention suffisante pour réaliser une véritable sensibilisation des enfants aux enjeux de l'eau. Cette dernière perspective s'illustre plus concrètement par un module d'intervention évoluant à 6 demi-journées.

Dans certains cas, l'eau est devenu un thème fédérateur du projet de l'école. **La convivialité et le plaisir de la rencontre** ont aussi été cités comme des éléments favorables par les intervenants.

11.1.2 Un réseau d'intervenants dynamique

Les demandes émanant des écoles sont traitées par le SIAGA qui, après examen, délègue à la FRAPNA l'organisation des interventions. Les associations sollicitées par la FRAPNA pour intervenir sont intégrées à un réseau permettant l'échange des pratiques d'animation. Pour les acteurs, cela facilite **une prise de recul** et favorise **une professionnalisation des intervenants "nature"**. Cette approche partenariale permet aussi de créer **un cadre dynamisant** pour évoluer dans les pratiques d'animation, qui demeurent encore des activités nouvelles à optimiser.

La fréquence d'intervention pour chacune des associations est régulée par la FRAPNA dans **un souci d'équité**.

11.1.3 Des relations de proximité avec les écoles

Un bilan plutôt positif ressort **des questionnaires d'évaluation** renseignés par les enseignants et obligatoires au paiement de la prestation. Les animations sont globalement appréciées. Pour les enseignants, elles permettent **un éveil à la protection de l'environnement proche**, elles s'appuient sur **des passerelles avec d'autres matières** notamment le français, les sciences naturelles et l'éducation civique évoquée par l'éco-citoyenneté que révèlent ces actions de sensibilisation.

Les enseignants participants expriment une volonté de renouveler ces interventions en souhaitant une augmentation du nombre des séances dans le cadre du module d'intervention. **Le principe d'exploiter la richesse des sites locaux** est très apprécié, car selon les enseignants, il participe à la responsabilisation des enfants à la protection de leur environnement connu et ainsi considéré.

Deux bémols apparaissent à la lecture des bilans annuels : **une valorisation insuffisante des travaux des enfants** et parfois **une pauvreté des sites de proximité** qui pénalise l'intérêt de l'intervention.

Les intervenants regrettent **l'absence de valorisation transversale des fiches d'évaluation** pour permettre une adaptation des interventions et la prise en compte des observations.

De l'avis des acteurs présents, le contrat rivière est exemplaire pour avoir permis cette sensibilisation des scolaires en nouant **quelques partenariats locaux** avec les communes ou des associations locales dans le cadre de la valorisation des travaux des enfants. Une classe a développé des échanges avec le Burkina-Faso en racontant l'histoire du voyage d'une goutte d'eau pour ensuite échanger sur les perceptions de l'eau dans des pays aux problématiques différentes.

11.2 Des aspects à améliorer

11.2.1 Une valorisation et une communication autour des travaux à promouvoir

Nous avons déjà évoqué la valorisation des travaux des scolaires jugée par les enseignants et les intervenants comme insuffisante, notamment pour toucher les familles ou d'autres acteurs proches des enfants. Des actions ont été engagées comme une exposition au Forum Bleu-Vert et certaines initiatives d'enseignants profitant du bulletin municipal pour communiquer sur ce travail de sensibilisation. Les intervenants souhaiteraient une réflexion pour **envisager des modalités plus pérennes et systématiques**. L'échelle géographique est alors apparue comme un facteur stratégique pour poursuivre cette sensibilisation. L'échelle du bassin versant semble intéressante pour donner une lisibilité du contrat rivière, dont les gens ne perçoivent pas toujours la dimension.

Les intervenants ont déclaré apprécier **le journal du SIAGA**, mais regrettent sa périodicité insuffisante. En revanche, ils s'interrogent sur la pertinence **du site Internet** dans un but de sensibilisation de la population. Internet est considéré comme un outil complémentaire pour des gens déjà sensibles, *"On se méprend sur les possibilités d'Internet, il faut faire du terrain"*.

11.2.2 Distinguer communication et éducation

Les intervenants "nature" considèrent ce contrat de rivière comme **exemplaire par sa logique de réseaux** sur un bassin important qui facilite une éducation et une sensibilisation à l'environnement.

En revanche, ils tiennent à **distinguer ce qui relève du politique (de la communication) et du pédagogique (de l'éducation)**. Les actions de sensibilisation sont des actions durables visant à changer le regard des jeunes sur la protection de l'eau, pour à terme voir évoluer les pratiques quotidiennes. Pour eux, **le SIAGA est l'instance de fonctionnement du contrat de rivière** et relève d'un autre niveau que celui des actions de sensibilisation. A ce propos, un animateur propose que ce rôle de communication et promotion des actions du SIAGA soient dédiées à un chargé de communication.

Concernant **les relations aux élus**, les animateurs les situent comme des acteurs à sensibiliser notamment par les enfants qui selon eux peuvent être des prescripteurs efficaces.

12 LE POINT DE VUE DES ACTEURS ET USAGERS DE L'AGRICULTURE

Deux agriculteurs et deux techniciennes en charge du suivi du Contrat du Guiers ont assisté à cette réunion. Ce faible taux de participation a limité le débat et ne reflète pas l'importance du volet agricole inscrit au contrat de rivière Guiers, ni le contexte local très orienté vers l'élevage.

12.1 Superposition de programmes et d'exigences

12.1.1 De l'échelle locale à un programme national

Le Contrat de rivière Guiers a coïncidé avec l'application du **Programme de Maîtrise des Pollutions d'origine Agricole (PMPOA)** dans les élevages. Ainsi ce programme national permettait **une mise aux normes des bâtiments** avec la prise en compte d'aménagements nécessaires à la gestion des eaux usées.

Un diagnostic agro-environnemental, réalisé dans le cadre du contrat de rivière en 1997, mettait en évidence **les diverses origines des pollutions** : industriels, domestiques et agricoles. Face à ces données objectives, la volonté politique de la profession agricole se renforçait pour agir aux cotés des autres acteurs. Un groupe d'agriculteurs s'est alors constitué visant à mobiliser leurs pairs.

Rapidement, **un inventaire des exploitations** de plus de 25 UGB a été réalisé. En 1998, la phase de diagnostic individuel à l'exploitation a permis d'enclencher la mobilisation. En Isère, l'engagement a été si fort que les services de la Chambre d'agriculture ont dû s'organiser pour faire face au volume de travail occasionné. La mobilisation allait bon train lorsque **les règles de financement du PMPOA ont changé** au niveau national remettant en cause le financement de certains travaux. S'ajoutait **une obligation de l'Agence de l'Eau** exigeant un taux de 80 % des exploitations engagées sur le territoire pour prétendre à un financement complémentaire au PMPOA. La désillusion a alors gagné les agriculteurs susceptibles de s'associer à la démarche.

L'animation territoriale assurée par les deux techniciennes des chambres d'agriculture auprès des agriculteurs a cependant permis de tenir la mobilisation et de réaffirmer l'engagement de réalisation de travaux, prouvant ainsi que 80 % des exploitants étaient concernés. Le soutien apporté à cette mobilisation a permis de réaliser **un objectif de sensibilisation des agriculteurs** sur la qualité de leur bâtiment en terme d'environnement et d'organisation du travail. Aussi, la deuxième vague de mobilisation a permis à des agriculteurs de se raccrocher à la deuxième version du programme, hors zone vulnérable.

Ces différentes évolutions de programmation ont engendré **un blocage de deux années de financement** en créant deux tranches de financements l'une à 60% d'aides pour les réalisations initiées en début de contrat et de 20 à 50 % pour les réalisations récentes.

"On est arrivé dans nos deux contrats vis à vis de la réforme PMPOA trop tard. On a perdu des subventions." Le discrédit porté suite aux changements imposés dans les différentes programmation ont mis en porte à faux des élus politiques et professionnels : *"C'est une*

opération faussement locale – ce qui se dessine au niveau national n'aurait pas du impacter le local. Le national a pénalisé des intentions locales." et "Aujourd'hui, encore il faut regagner la confiance de certains agriculteurs."

Les acteurs dénoncent ces empilements d'exigences qui fragilisent le passage à l'action parce que le contexte local n'est pas suffisamment considéré : *"C'est la transposition d'un programme obligatoire (PMPOA) dans un programme volontaire (Contrat de rivière)".*

12.1.2 Des disparités d'intervention à l'échelle du BV

Les acteurs notent aussi une **différence départementale de traitement du dossier**. Les conseils généraux allouent leurs aides à la rénovation des bâtiments sur des critères différents.

Des cartes d'épandage ont été réalisées à partir des pratiques de chaque commune en considérant les aptitudes des sols. Cette action était inscrite dans le contrat de rivière et répondait à une exigence de l'Agence de l'Eau. L'élaboration de ces cartes d'épandage a permis de **lever certains a priori portés par les élus** et de clarifier les pratiques agricoles. Leur utilisation est cependant jugée variable.

Le volet compostage a fonctionné dans l'Avant-pays Savoyard et le **lancement du co-compostage des déchets verts et des effluents** est en cours. Mais les exploitations en bordure du Guiers ont moins adhéré notamment en Isère où la culture de regroupement agricole est peut-être moins partagée qu'en Savoie. La taille des exploitations savoyardes moins imposantes facilite le regroupement dans le cadre de CUMA.

12.1.3 Des exigences impulsant une dynamique collective

Le co-compostage permet cependant de **réunir des exploitants et des collectivités** autour d'intérêts communs et de montrer la présence de l'agriculture sur le territoire.

Le partage d'intérêts communs et la participation à des actions coopératives, telles que le co-compostage contribuent à créer des dynamiques collectives. Les acteurs les situent plutôt par sous bassins versants.

Lors de la sollicitation à se réengager dans le contrat, **un sentiment d'appartenance à un collectif d'agriculteurs** est apparu selon les acteurs, notamment lorsque les agriculteurs ont du marqué leur engagement collectif, pour atteindre le seuil des 80 %, exigé par l'Agence de l'eau.

La permanence de l'animation territoriale conduite par les mêmes conseillères a permis la réalisation d'actions coordonnées malgré la déstabilisation des procédures

Le travail en binôme des deux techniciennes a été une richesse pour la conduite des actions. De profils différents, l'une animatrice territoriale et l'autre développant une approche agronomique, chacune a pu apporter son expertise et sa connaissance au bénéfice de l'action collective. *"Au final des ponts se sont créés entre les deux départements, les uns ont bénéficié des acquis des autres. Ca repose sur des relations interpersonnelles. Mais nous ne sommes pas passés au stade transfert de compétences. C'est une idée à creuser pour le prochain contrat."*

12.2 Le SIAGA une instance à l'action mutualiste

12.2.1 Le volet agricole délégué au SIAGA

Les volets agricoles des **contrats de lac d'Aiguebelette et de rivière Guiers** ont bénéficié d'un pontage avec la délégation au SIAGA du suivi du volet agricole. En revanche, chacun précise qu'il a été utile de distinguer les deux contrats pour préserver la spécificité propre à la gestion du lac et pour assumer le volet assainissement cumulé des deux contrats qui représentait un volume de travaux trop lourd pour être pris en compte par une seule procédure.

12.2.2 Le SIAGA, au coeur du contrat

L'existence même du SIAGA constitue **un atout pour le contrat** de part les compétences exercées, et les liens établis entre les financeurs et les acteurs du territoire. Les techniciennes agricoles disent apprécier le SIAGA qui représente **un appui en matière de gestion de l'eau procurant une vision globale du bassin versant**. Le SIAGA est aussi **un lieu de rencontre** des différents usagers de l'eau perçu comme assez équilibré. La diversité des usages et usagers représentés a eu **un effet bien plus mobilisateur**, que les opérations du type Ferti-mieux qui ne concernaient que les agriculteurs. Ainsi, sans contrat, il n'y aurait peut-être pas eu d'opérations coordonnées.

Le SIAGA de l'avis de deux techniciennes présentes a aussi incité à la mutualisation de leurs compétences, le SIAGA est vu comme un tiers facilitant, parce que lui-même ne détenait pas cette expertise agricole déléguée aux chambres d'agricultures.

La relation avec le Parc de Chartreuse est par exemple plus délicate, alors que deux chargés de missions agricoles sont intégrés au Parc.

12.3 Des perspectives

12.3.1 Un respect des engagements

Les acteurs agricoles regrettent **la position de certains financeurs**, notamment de l'Agence de l'Eau, qui évaluent sans considérer les contraintes locales et les difficultés de procédures, qu'ils complexifient eux-mêmes en cours de programmation. Leur position est celle de **financeur- contrôleur et non de partenaire**. Les acteurs ont illustré ce ressenti par l'exemple d'une évaluation en interne réalisée par l'Agence de l'eau sur les opérations coordonnées. Les évaluateurs se sont limités à des résultats non actualisés donnant un bilan négatif des actions. Le SIAGA maître d'ouvrage n'a pas été consulté.

Les agriculteurs et les techniciennes souhaitent que **les rôles des acteurs soient redéfinis** dans le cadre d'un second contrat. Ils considèrent aussi qu'une certaine maturité acquise peut permettre **une souplesse et une adaptation du contrat aux fluctuations du contexte et des procédures**, dès lors que les objectifs inscrits sont respectés. Par ailleurs, les agriculteurs expriment leur crainte de voir certaines exigences encore augmentées, sans avoir donné de réponses aux obligations antérieures.

12.3.2 L'eau, ferment possible du lien entre agriculture et territoire

L'agriculture ne gère pas son développement seule, elle doit réfléchir à son inscription sur le territoire du Guiers pour organiser sa pérennité. Mais les acteurs s'interrogent sur les lieux ouverts à ce type de débat. **L'eau apparaît comme un terrain d'échange fédérateur** incarnant des enjeux territoriaux dont les prolongements sont l'évolution de l'agriculture, l'essor du tourisme vert, le développement industriel, l'extension de l'urbanisation,....

12.3.3 La prise en compte des actions périphériques

Les acteurs agricoles souhaitent que la définition du contrat prenne en compte **les préoccupations et actions, ayant émergé au fil du déroulement du programme**, si elles répondent aux objectifs environnementaux affichés dans le contrat de rivière. En effet, certaines actions n'ont pu être considérées dans le contrat présent par défaut d'inscription et manque de souplesse de la programmation.

13 LE POINT DE VUE DES ACTEURS EXTRA-LOCAUX

13.1 Approche du contexte territorial

13.1.1 Un découpage géographique contraignant

Le contexte territorial du contrat du Guiers est assez singulier. Deux départements sont concernés par ce programme, cette double appartenance crée des délais d'instruction plus longs, nécessite des consultations plus larges, risquant de provoquer des situations de blocage, liées à des pratiques différentes propres à chaque département. Les personnes présentes soulignent le poids du département de l'Isère, représenté par un nombre plus important de communes et par le lieu du siège du SIAGA. Mais ce contrat démontre la possibilité d'une gestion hydrographique cohérente, outrepassant les frontières administratives

13.1.2 Le Guiers, un bassin versant aux enjeux modérés

Les acteurs considèrent le contrat du Guiers comme moins porteur d'enjeux en comparaison à d'autres secteurs tel que la Bourbre ou les Quatre Vallées. Il est souligné que les enjeux ne sont pas quantitatifs, en matière de débit, ou marqués par un processus d'urbanisation important. Un acteur précise *"Je n'ai pas la sensation que le milieu est extrêmement dégradé. En revanche, la pollution est diffuse. Il existe des petites sources de pollution qui dégradent sournoisement. Le patrimoine piscicole est à préserver."*

13.2 Bilan des actions

13.2.1 Le volet agricole

Cette action répondait à sa **logique propre** selon les acteurs présents et paraissait échapper pour partie à la spécificité du bassin versant, et *"on a du mal à se faire une opinion sur ce volet"*. *"Pour moi, c'est le côté obscur du contrat."* Néanmoins, certains acteurs ont rappelé le **poids de l'agriculture et de l'élevage** sur le territoire justifiant ainsi l'intérêt porté par les agriculteurs à ces mesures. Par ailleurs, le changement de logique de financement sur le plan national a contribué à rendre cette opération peu lisible.

Les cartes d'épandage communales ont été reconnues comme *"une bonne chose et qui a fait objet d'un vrai débat"*.

13.2.2 Volet A et B : des actions réalisées encourageantes

Les acteurs soulignent l'importance de ces volets et l'intérêt d'une maîtrise d'ouvrage indépendante du SIAGA, pour permettre aux communes d'évoluer selon leur rythme. En revanche, ils notent que le SIAGA a su parfois se substituer aux communes ou à leurs groupements, pour assurer le portage d'opérations croisant plusieurs compétences, le seuil de la Corderie est cité en exemple.

Les acteurs relèvent la conduite de travaux de restauration de berges, d'abord dans une optique de lutte contre les inondations. Ils précisent que le SIAGA pourrait prendre **un rôle de maîtrise d'ouvrage sur ces questions** pour aider les élus à réfléchir à la **prévention des risques associée à une maîtrise écologique**. Quelques actions sont citées comme des opérations intéressantes : la restauration du seuil de la Corderie et la créations de passes à poissons. Toutefois, les acteurs dénoncent peut-être la carence d'une réflexion plus globale en amont des réalisations pour *"éviter certaines remises en cause"* à posteriori. L'entretien des berges a, pour les acteurs présents, permis une lisibilité des actions réalisées par le SIAGA et s'est avéré utile au niveau du cours d'eau.

13.2.3 Volet C : des signes prometteurs

Selon les personnes présentes, le volet C a globalement *"fonctionné"*, même si **les animations auprès des scolaires restent "peu lisibles"** pour les financeurs. Ils regrettent que la valorisation des actions de sensibilisation ait manqué de *"punch"* et **les supports de communication soient peu attrayants**, hormis une *"belle exposition, le Forum Bleu/vert"*. Le site Internet est jugé intéressant, bien que certains se questionnent sur la pertinence de ce média pour une sensibilisation grand public.

13.3 Portage et procédure

13.3.1 Le SIAGA : une instance fragile ?

La gestion par le SIAGA de la crue de l'Ainan en Juillet 2002 a marqué **un tournant dans la légitimité accordée au SIAGA**. Par ailleurs cet événement imprévisible a provoqué **quelques retards** sur des actions du contrat.

Certains acteurs reconnaissent que le SIAGA peut être perçu comme une instance fragile, par **manque de moyens financiers propres**. Les financeurs présents souhaiteraient **interroger les collectivités locales** sur leur engagement financier à terme pour soutenir le SIAGA dans son action et leur implication plus active dans le fonctionnement de cette structure.

Quant au fonctionnement proprement dit du SIAGA, **un manque de débat dans les comités de rivière** est déploré ainsi qu'**un fonctionnement insuffisant des commissions**.

Pour illustrer cette carence de concertation, un acteur évoque le projet de retenues collinaires appris *"indirectement par voies détournées."*

13.3.2 Une gestion de la procédure jugée satisfaisante

Selon les acteurs présents, **l'instruction des dossiers** est satisfaisante. Le respect des délais et des pièces administratives demandées est apprécié. **L'équipe d'animation est reconnue comme étant "performante"**, tant pour son efficacité et que sa pertinence. En revanche, on s'interroge sur un risque d'isolement de cette équipe vis à vis de ses élus, *"Le contrat repose beaucoup sur la chargée de mission. En plus, la permanence de son poste est un appui sécurisant pour les élus."*

Un des acteurs présents s'interroge sur l'intention du SIAGA de renforcer une équipe durable d'intervention ou à sous-traiter des travaux d'entretien.

13.3.3 Le contrat Guiers : quelques défauts de jeunesse

On reconnaît que **le contrat Guiers appartient à la première génération de ces procédures**, qui dans leur majorité souffrent d'un défaut d'implication des élus, dû à l'absence d'enjeu crucial n'entraînant pas des interpellations fortes.

Ce premier contrat offre cependant des bases pour **aborder les questions de préservation des milieux**, sachant qu'aujourd'hui on ne dispose que de diagnostics peu précis, d'inventaire d'actions standard sans cohérence globale et d'une trop faible perception des enjeux territoriaux... En revanche, **la création du Syndicat représente un outil durable** pour poursuivre les actions et corriger ces erreurs de jeunesse. L'établissement d'un bilan lisible est attendu par les financeurs qui regrettent que *"les actions importantes ne ressortent pas forcément"*.

Les financeurs reconnaissent que **le souhait des élus de s'engager dans une deuxième procédure est encourageant**, pour orienter les actions dans un sens plus global et intégré au contexte local, de même que *"la montée en puissance du volet B"* au fil du présent contrat. De même, un changement de logique qui semble marquer les élus, qui considéraient

le SIAGA, à l'origine du contrat, *"comme une simple chambre d'enregistrement des demandes de financement. Aujourd'hui, on est entré dans une dynamique."*

13.4 DES PERSPECTIVES

13.4.1 Pour un prochain contrat

La discussion s'est engagée sur l'opportunité de **réunir les deux contrats du Guiers et du Lac d'Aiguebelette**. Les acteurs financeurs et instructeurs ont conclu que la différence des enjeux et des dynamiques locales, tendrait à **favoriser le maintien de deux contrats distincts**. Ce qui n'empêche pas d'**envisager davantage de liens entre les deux procédures** sur des parties communes, à l'instar du volet agricole de l'actuel contrat. Si cette option permet d'être plus efficace sur certains thèmes, il faut l'étudier. Ils ajoutent par exemple qu'une ouverture pour les acteurs du contrat d'Aiguebelette dont la tendance est de se limiter au territoire du lac, ajoutée à l'implication du Conservatoire du patrimoine de Savoie dans le Contrat du Guiers pourrait permettre d'engager des actions quant à la protection des zones humides.

Les acteurs présents sont d'accord pour défendre **un principe de hiérarchisation des actions à engager en veillant à cibler des territoires prioritaires**, la protection des zones humides semblerait un axe pertinent.

Quelques singularités ont été exprimées spécifiant les différents engagements :

- Le représentant de la Région Rhône Alpes précise qu'un futur engagement financier de son institution, serait recentré sur la restauration des milieux aquatiques, n'excluant pas la prévention des inondations mais en privilégiant les actions respectant les fonctionnalités écologiques de ces milieux.
- L'agence de l'Eau quant à elle souligne l'intérêt accordé aux pollutions diffuses en soulignant la difficulté à mesurer les impacts des actions engagées.
- Le Conseil général de l'Isère précise qu'aucune ligne spécifique n'existe, le financement s'inscrit sur des axes directeurs rendant la lecture des actions peut-être difficile.
- Le Conseil Général de la Savoie renouvelle son soutien.
- La Direction départementale de l'Agriculture de Savoie invite le Siaga à assurer plus de maîtrise d'ouvrage pour être davantage moteur et assurer une meilleure cohérence.

Globalement, est également évoquée la nécessité de **préserver "les chevelus"** et de **valoriser la dimension touristique** qui pourrait constituer un lien thématique avec le contrat d'Aiguebelette. Il faut également **"investir" sur la problématique des risques**, sachant que les cartes sont jugées insuffisantes. Les financeurs sont en attente d'une étude hydraulique sur le bassin versant identifiant les zones à risques.

13.4.2 Promouvoir la dimension territoriale

La question du lien entre les actions portées par le Siaga et l'aménagement du territoire est très présente dans les échanges et renvoie aux questions suivantes : Comment définir les retombées des actions du contrat de rivière parmi les autres actions engagées ? Comment davantage impliquer les intercommunalités ? La prévention des crues ne serait-elle pas un thème fédérateur pour cela ?

Le Parc de Chartreuse est considéré par les acteurs comme une instance territoriale avec laquelle il serait utile de s'associer pour envisager cette dimension territoriale.

14 LISTE DES PARTICIPANTS AUX REUNIONS

Réunion des Elus Guiers Aval + Thiers

Structure	Présence	Structure	Présence
MAIRIE AOSTE		MAIRIE ST JEAN D'AVELANNE	X
MAIRIE ATTIGNAT ONCIN	X	MAIRIE VEREL DE MONTBEL	X
MAIRIE AVRESSIEUX	X	M. Gaston ARTHAUD-BERTHRT Conseil Général ST GENIX/ GUIERS	
MAIRIE BELMONT-TRAMONET		CC LAC D'AIGUEBELETTE	
MAIRIE LA BRIDOIRE	X	CC VAL GUIERS	X
MAIRIE DOMESSIN	X	CC DES VALLONS DU GUIERS	
MAIRIE LE PONT DE BEAUVOISIN 38		SI D'ADDUCTION D'EAU DU PALUEL	
MAIRIE LE PONT DE BEAUVOISIN 73	X X X	SI D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DU THIERS	
MAIRIE PRESSINS		SYNDICAT DU HAUT RHONE	X
MAIRIE ROCHEFORT		SM AVANT PAYS SAVOYARD	
MAIRIE ROMAGNIEU	X	SM SCOT NORD ISERE	
MAIRIE ST GENIX SUR GUIERS			

Réunion des Elus Médian + Ainan

Structure	Présence	Structure	Présence
MAIRIE LA BAUCHE		MAIRIE ST GEOIRE EN VALDAINE	
MAIRIE CHIRENS	X	MAIRIE ST MARTIN DE VAULSERRE	
MAIRIE LES ECHELLES		MAIRIE ST PIERRE DE GENEBROZ	
MAIRIE MASSIEU	X	MAIRIE ST SULPICE DES RIVOIRES	
MAIRIE MERLAS		MAIRIE VOISSANT	
MAIRIE MIRIBEL LES ECHELLES		MAIRIE VELANNE	
MAIRIE ST ALBIN DE VAULSERRE		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS	
MAIRIE SAINT BERON		J. François GAUJOUR Conseiller Général VOIRON	
MAIRIE SAINT BUEIL	X X	André GILLET Conseiller Général ST GEOIRE EN VALDAINE	
MAIRIE ST FRANC		J.P. VIAL Conseiller Général LES ECHELLES	

Réunion des Elus « Guiers Amont »

Structure	Présence	Structure	Présence
MAIRIE CORBEL		MAIRIE ST PIERRE DE CHARTREUSE	
MAIRIE ENTRE DEUX GUIERS	X	MAIRIE ST PIERRE D'ENTREMONT (38)	
MAIRIE ENTREMONT LE VIEUX		MAIRIE ST PIERRE D'ENTREMONT (73)	
MAIRIE POMMIERS LA PLACETTE		Monsieur Jacques PICHON-MARTIN Conseiller Général SAINT-LAURENT-DU-PONT	
MAIRIE ST CHRISTOPHE LA GROTTE		CC VALLEE DES ENTREMONT EN CHARTREUSE	
MAIRIE ST CHRISTOPHE SUR GUIERS	X	CC DU MONT BEAUVOIR	
MAIRIE ST JOSEPH DE RIVIERE	X	PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE	
MAIRIE ST JULIEN DE RATZ			
MAIRIE ST LAURENT DU PONT	X		
CC CHARTREUSE GUIERS			

Réunion Industrie et Energie

Structure	Présence	Structure	Présence
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble		MATUSSIÈRE et FOREST	
Chambre de Commerce et d'Industrie		D.R.I.R.E.	
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère		D.R.I.R.E.	
Chambre des Métiers		Fruitière de Domessin	
Chambre des Métiers		PTB (Produits Tréfilés la Brldoire)	
Chambre des Métiers		ZOLPAN	
Syndicat mixte Avant Pays Savoyard		COOPERATIVE LAITIERE DES ENTREMONT	
Compagnie Nationale du Rhône		Centrale Hydroélectrique de Péchiney – St Béron	
EDF- GEH ARVE FIER	X	HYDROWATT	
AREA	X	CIMENT VICAT	X
Direction de l'exploitation			

Réunion Pêche

Structure	Présence	Structure	Présence
Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère	X	AAPPMA « La Gaule Chartroussine »	
AAPPMA de St Laurent du Pont		AAPPMA « L'Union des Pêcheurs d'Entremont »	
AAPPMA « Association des Riverains du Guiers »	X	AAPPMA « Les Pêcheurs Chambériens »	
AAPPMA « La Gaule de St Bueil »	X	AAPPMA de la Bridoire	
AAPPMA « La Gaule de St André le Gaz »	X	AAPPMA Les Echelles	
AAPPMA « La Gaule Valdaine »		AAPPMA « Les Allobroges » et Ass. Val Guiers Pêche	X
AAPPMA « La Riviéroise »		Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Savoie	
AAPPMA de St Laurent du Pont	X	AAPPMA Guiers-Rhône	X

Réunion Protection et Valorisation du Patrimoine et Environnement

Structure	Présence	Structure	Présence
Fédération des Chasseurs de l'Isère		ONF ST LAURENT DU PONT	X
Fédération des Chasseurs de Savoie		ONF CHAMBERY	
FRAPNA ISERE	X	ASSOCIATION « MEMOIRE DES PAYS DU GUIERS »	
FRAPNA SAVOIE		ASSOCIATION « VIVRE A CHIRENS »	
LO PARVI		SYNDICAT MIXTE AVANT PAYS SAVOYARD	X
Association des Amis du Parc Naturel Régional de Chartreuse		CONSEIL GENERAL 73	
Parc Naturel Régional de Chartreuse		CONSEIL GENERAL 38	
A.V.E.N.I.R.	X	C.P.N.S.	

Autres Structures	Présence
Association la Commanderie	X
Fédération départementale de pêche de l'Isère	X
CNR	X

Réunion Scolaire

Structure	Présence	Structure	Présence
INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ISERE		LO PARVI	X
INSPECTION ACADEMIQUE DE SAVOIE		ECOLE PUBLIQUE MIXTE ROMAGNIEU	
I.E.N. de CHAMBERY I		ECOLE PRIMAIRE ST JOSEPH DE RIVIERE	
I.E.N. de VOIRON I		ECOLE PRIMAIRE ST SULPICE DES RIVOIRES	
I.E.N. de VOIRON II		ECOLE PUBLIQUE PRESSINS	
FRAPNA ISERE – Service Education	X	ECOLE PUBLIQUE ENTRE DEUX GUIERS	

Autres Structures	Présence
FRAPNA SAVOIE	X

Réunion Valorisation Touristique

Structure	Présence	Structure	Présence
Comité Départemental du Tourisme de l'Isère		SYNDICAT MIXTE AVANT PAYS SAVOYARD	X
Agence Touristique Départementale de La Savoie		VERTES SENSATIONS	
Fédération Française de Randonnée Pédestre		ADAVE DES ENTREMONTES	
Fédération Française de Randonnée Pédestre		OFFICE DU TOURISME VAL GUIERS	X
Fédération Française de Canoe-Kayak	X	OFFICE DU TOURISME LES VALLONS DU GUIERS	X
Comité Régional Rhône-Alpes Canoë-Kayak		OT VALLEE DE CHARTREUSE	X
Fédération Française de Spéléologie	X		X
Club de Spéléologie		MAISON DU TOURISME OT DU PAYS VOIRONNAIS	X
Monsieur Julien CERO		OT DE LA VALLEE DES ENTREMONTES	
Parc Naturel Régional de Chartreuse	X	D.D.J.S. de l'Isère	
CARTUSIANA		D.D.J.S. de la Savoie	

Autres Structures	Présence
ONF	X
Fédération de la pêche 73	X

Réunion Acteurs extra locaux

Structure	Présence	Structure	Présence
D.D.E. de l'Isère		CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE EN ISERE	
D.D.E. de Savoie		D.D.A.S.S. de l'Isère	
D.D.A.F. de l'Isère - MISE	X	D.D.A.S.S. de la Savoie	
	X		
D.D.A.F. de la Savoie – MISE	X	D.I.R.E.N.	
CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE BRON		AGENCE DE L'EAU	X
CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE EN SAVOIE		CONSEIL GENERAL DE L'ISERE	X
REGION RHONE-ALPES	X	CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE	

Réunion Agriculture

Structure	Présence	Structure	Présence
CHAMBRE D' AGRICULTURE DE L'ISERE	X	Monsieur GUICHERD Didier AYN	
CHAMBRE D' AGRICULTURE DE SAVOIE	X	Monsieur VEUILLET Bernard NANCES + C.C.L.A.	X
GAEC le MAS du PLAN MM. BURILLE Jean et Christian	X	Monsieur BOIS Jean Paul DULLIN	
SAINT ALBIN DE VAULSERRE			
GAEC des BRUNS		Monsieur SALOMON David PONT DE BEAUVOISIN	
ENTREMONT LE VIEUX		Monsieur PERRIER-BAVOUX René VOISSANT	
Monsieur BARRIER Pascal		Monsieur GUILLAT Michel	
SAINT CHRISOPHE LA GROTT		SAINT LAURENT DU PONT	
Monsieur CARTANNAZ Alain		EARL des Crêtes M. et Mme ROUX-SIBILLON Nelly et J.Claude MERLAS	
ENTREMONT LE VIEUX			
Monsieur COQUET Lionel		EARL des Marais MM. GROS-FLANDRE Victor et David MASSIEU	
LES ECHELLES			
GAEC de l'OUTHERAN		Monsieur TRILLAT Dominique ROMAGNIEU	
ENTREMONT LE VIEUX			
GAEC DU MORGE Messieurs FEUGIER et PIVOT SAINT FRANC		Monsieur OGIER-DENIS Frédéric MIRIBEL LES ECHELLES	
Monsieur GOUGOUX Philippe		Madame FETAZ Evelyne	
ENTREMONT LE VIEUX		SAINT JOSEPH DE RIVIERE	
GAEC DU GUIERS Monsieur GLENAZ Régis LES ECHELLES		Monsieur MOLLIN Jean Paul	
GAEC DE LA MARINIERE Monsieur Eric VIAL ATTIGNAT-ONCIN		ENTRE DEUX GUIERS	
Monsieur BAJAT Lorric		Monsieur NEYTON Christian	
BELMONT TRAMONET		SAINT JEAN D'AVELANNE	
Monsieur BERTHOLIER Michel		Monsieur DEBELLE	
AVRESSIEUX		D'AVIGNERE Denis	
		SAINT CHRISTOPHE SUR GUIERS	
GAEC DU GUE DU LOUP Messieurs BRET-VITTOZ Michel et Sylvain		Monsieur PEGOUD Roland	
BELMONT-TRAMONET		PRESSINS	

Structure	Présence	Structure	Présence
Monsieur COUDURIER Jean Paul SAINT GENIX SUR GUIERS		GAEC DES NOYERS MM BEL André, Monique et Thierry SAINT GEOIRE EN VALDAINE	
GAEC DU THIERS BELMONT-TRAMONET		EARL MEUNIER-CARUS M. Mme MEUNIER-CARUS SAINT SULPICE DES RIVOIRES	
PARC NATUREL DE CHARTREUSE		GAEC du MONT SAINT MARTIN MM. JARGOT et MUSY SAINT MARTIN DE VAULSERRE	
Monsieur GERBELOT-BARILLON André LA BRIDOIRE		Monsieur BERTIN-COMTE Roger AYN	
GAEC des DEUX GRANGES Monsieur MICHAL Didier ROCHEFORT		GAEC de PRE LEVEY MM. GUINET Edmond et Alain AOSTE	
Monsieur PERMEZEL Denis AVRESSIEUX		Thierry LOEB ADAYG	
GAEC DU COTEAU ENSOLEILLE Monsieur Michel CHAMBE SAINT GENIX SUR GUIERS		M. GABERT Agriculteur à CHIRENS	
EARL de l'ETANG DOMESSIN		Monsieur BRET Christophe GERBAIX	
Monsieur GIROD Dominique ROCHEFORT		Monsieur DELEAS Paul MARCIEUX	
Monsieur Jean Michel GUICHERD AVRESSIEUX		EARL du VIVIER GERBAIX	
Monsieur BELLEMIN-LAPONAZ Gilles LEPIN LE LAC		GAEC de la VENETTE AYN	

Autres Structures	Présence
Conseil .Général. 38	X



2, place Chardonnet 69001 LYON

Tél : 04 78 39 31 18 - Fax : 04 78 39 34 16

Mail : contrechamp2@wanadoo.fr



GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES

Siège social

Z.I. Sud - Allée du Vivarais - BP 172
26304 BOURG-DE-PEAGE CEDEX

Tél. 04 75 72 80 00 - Fax 04 75 72 80 05

Agence de GRENOBLE

14 A, rue de Mayencin
38400 SAINT MARTIN D'HERES

Tél. 04 38 37 00 11 - Fax 04 38 37 00 44

Agence de LYON

Z.A. Grange Neuve
38790 DIEMOZ

Tél. 04 78 69 36 62 - Fax 04 78 69 36 62